



Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents »

BILAN FIN DE CONTRAT – 2024 (Tome 1 : bilan technique et financier)



TABLE DES MATIERES

I-	Introduction	3
II-	Bilan général	5
1.	Analyse globale.....	5
2.	Analyse par volet	7
3.	Analyse par maître d'ouvrage	8
4.	Bilan financier	9
III-	Bilan détaillé par action.....	10
1.	Actions du volet « Ressource en eau ».....	10
2.	Actions du volet « Qualité de l'eau »	19
3.	Actions du volet « Qualité des milieux naturels et Gestion des inondations ».....	25
4.	Actions du volet « Gouvernance, communication et sensibilisation »	46
	Annexe – Bilan de l'état d'avancement des actions	55

I- Introduction

Le Contrat de Rivière de l'Asse et ses affluents a été initié puis animé par le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) depuis 2017. Celui-ci a été validé lors de la **cérémonie de signature du Contrat de Rivière du 13 décembre 2018**.

Suite au rapprochement entre le SMDBA et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB), l'animation du Contrat de Rivière de l'Asse est, de fait, portée par la nouvelle structure labellisée EPAGE appelée **Syndicat Mixte Asse Bléone depuis le 1^{er} janvier 2020**.

C'est un contrat sur 6 ans qui s'établit en deux phases de trois ans chacune. La première comportait **46 actions** et s'est terminée en décembre 2021 (le contrat n'ayant été signé qu'en fin d'année 2018). La première phase s'est soldée par la réalisation d'un bilan mi-parcours, et la réalisation de la phase 2 du Contrat.

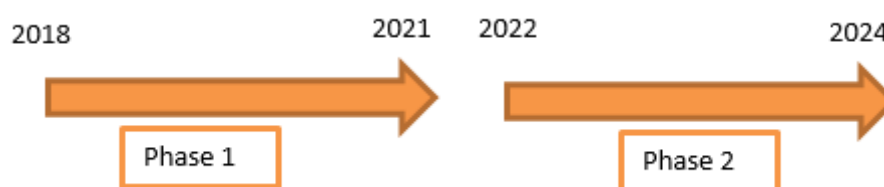


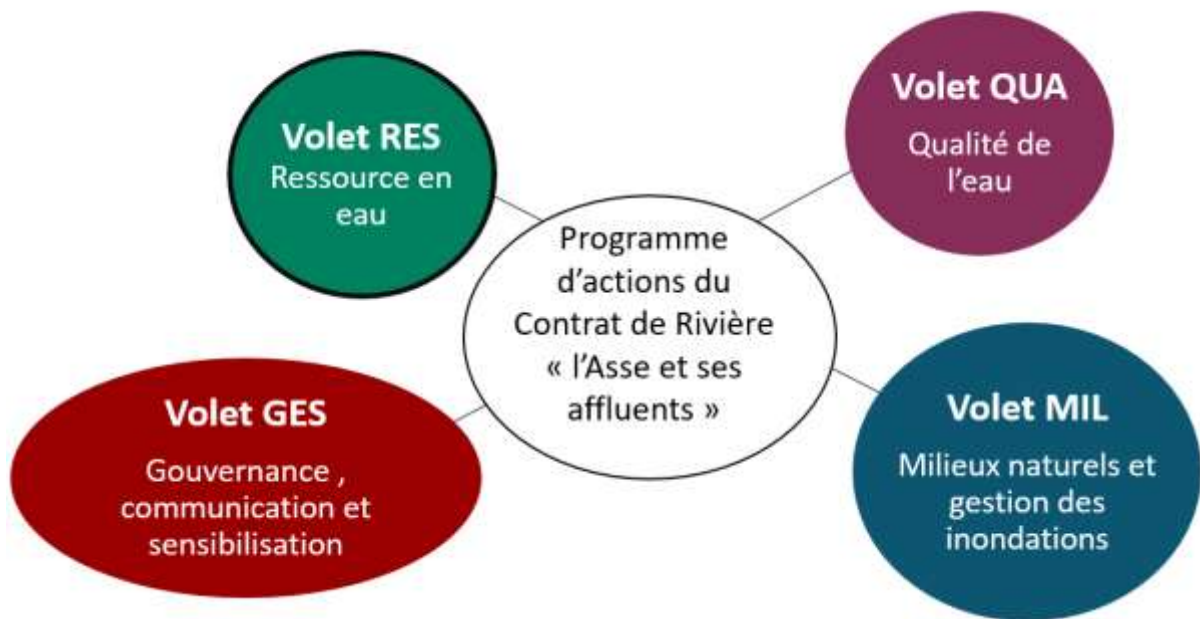
Figure 1 : Schéma des deux phases du Contrat de Rivière de l'asse

Cette deuxième phase qui porte donc sur la période 2022-2024 a été officiellement validée lors de la cérémonie de signature du 20/06/2022. Elle est composée de 57 actions portées par 22 maîtres d'ouvrage pour un montant total de 4 173 007 euros.



Figure 2 : Cérémonie de signature de la phase 2 du Contrat de Rivière de l'Asse à Mézel le 20 juin 2022

Le programme d'actions du Contrat de Rivière vise à satisfaire 4 volets et 16 objectifs :



Pour ce bilan, il est question de traiter de l'état d'avancement de l'ensemble des actions du Contrat de Rivière de l'Asse (phase 1 et 2 comprises) ; soit de la période décembre 2018 à décembre 2024.

Au total, on compte 88 actions et sous-actions.

Ce présent rapport fait état du bilan technique et financier du Contrat (Tome 1).

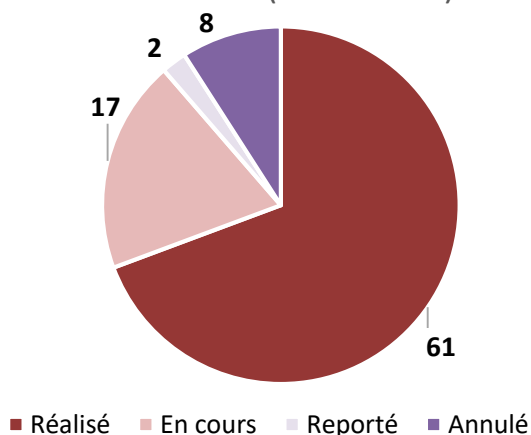
Le Tome 2 a été externalisé pour conduire :

- L'analyse et l'évaluation du fonctionnement du Contrat de Rivière
- L'évaluation globale de la démarche et la présentation des perspectives

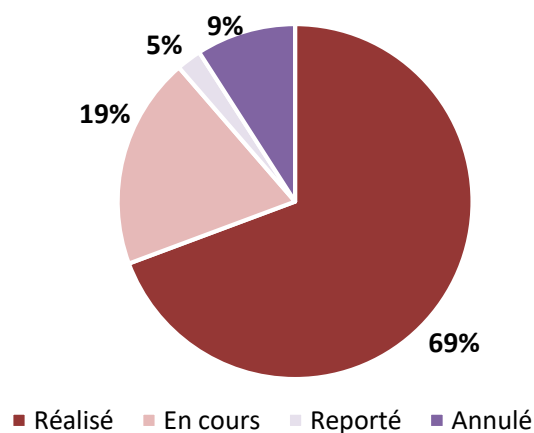
II- Bilan général

1. Analyse globale

Etat d'avancement des actions du Contrat de rivière (en nombre)



Etat d'avancement des actions du Contrat de rivière (en pourcentage)



- **61 actions ont été réalisées (69%)**

Il s'agit notamment d'actions ponctuelles comme la réalisation de plans de gestion : schéma directeur d'eau potable, schéma directeur de l'Asse, plan de gestion zones humides, etc... et plus marginalement d'opérations précises comme la réintroduction d'écrevisses à pattes blanches ou bien la création de retenues collinaires.

Parmi les actions réalisées, nombreuses sont celles qui sont reproduites tous les ans dans le cadre :

- de la mise en œuvre de plans de gestion (schéma directeur de l'Asse, plans de gestion zones humides, plan de gestion de la ripisylve)
- de l'animation de réunions/événements
- de la gestion pluriannuelle des adous
- de mesures de suivis
- du maintien des postes associés au Contrat de rivière

- **17 actions inscrites sont en cours de réalisation (19%)**

Il s'agit principalement

- d'études longues comme la réalisation des Schémas Directeurs d'Eau Potable (SDAEP) et des Schémas Directeur d'Assainissement (SDA) des communes, ou bien les diagnostics et études de danger de certaines digues de l'Asse

- de travaux lourds comme l'effacement de seuil ou la création d'un aménagement hydraulique sur le secteur Sud-Oraison/ Val d'Asse. Ces actions sont prévues d'être étalées sur plusieurs années.
- **2 actions n'ont pas été réalisées et seront donc reportées (5%)**

Il s'agit de :

- La réalisation du schéma directeur d'assainissement de Beynes

Ce schéma a été reporté après la finalisation des autres schémas prioritaires du territoire de Provence Alpes Agglomération (PAA).

- Le raccordement des réseaux d'assainissements de Châteauredon et de Mézel

Ces deux communes présentent un projet de restructuration important qui nécessite une analyse globale. La consultation des bureaux d'études aura lieu au premier semestre 2025 pour mener cette étude préalable aux travaux.

- **8 actions ont été annulées (9%) :**

Il s'agit d'actions annulées au profit d'autres priorités ou bien d'actions qui ont avortées après modification de projet, comme par exemple

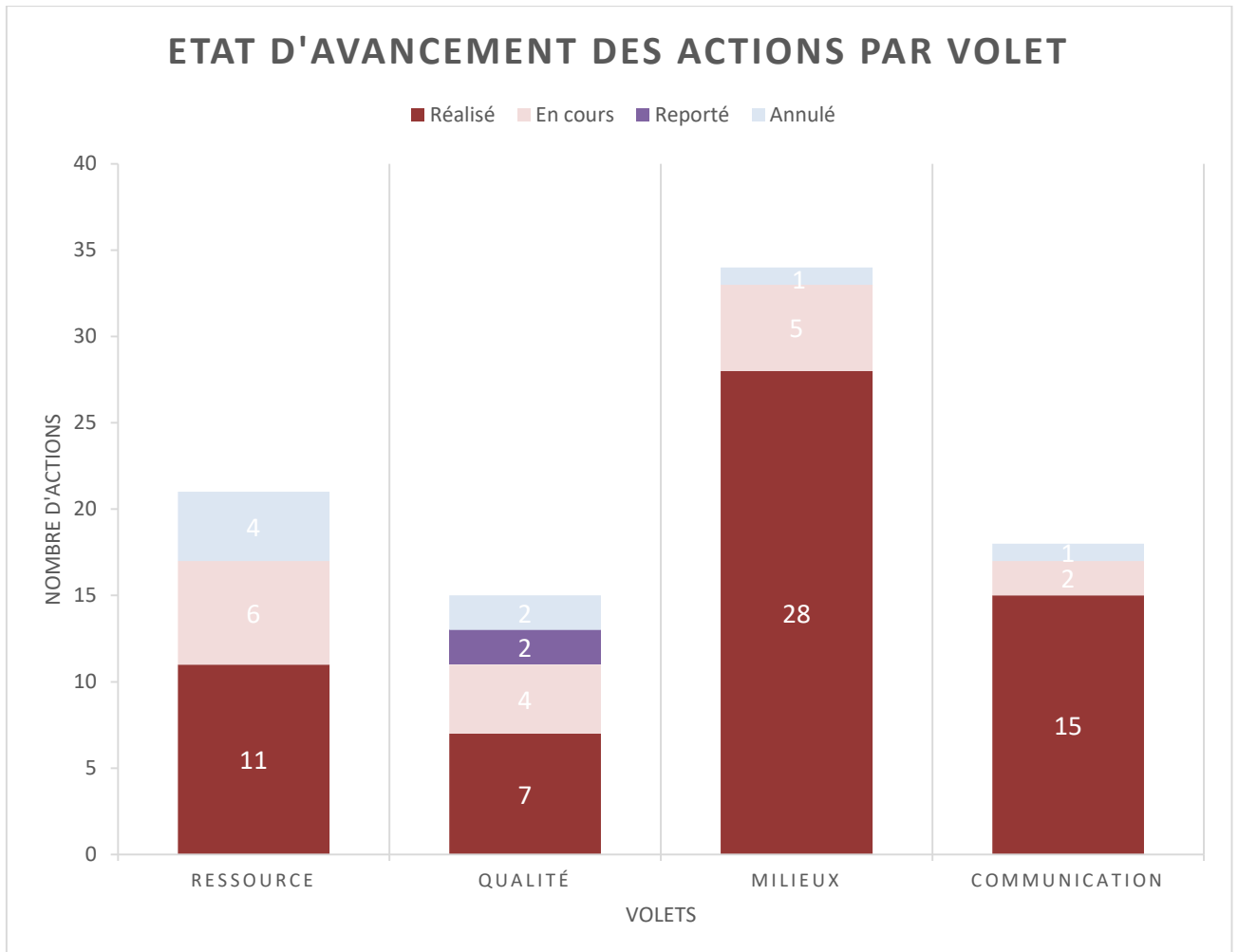
- la réhabilitation de la STEP de Beynes qui a été annulée suite à des travaux qui ont permis d'améliorer le fonctionnement de la STEP en place,
- ou bien les études d'impact liées au projet global d'aménagement hydraulique de l'Asse qui ont été abandonnées suite à l'évolution du projet qui tend vers un aménagement hydraulique par secteur

- **Conclusion**

Au total, au cours de la mise en œuvre de ce Contrat de rivière de l'Asse, 78 actions ont été engagées, soit **88% des actions** (réalisées ou en cours de réalisation).

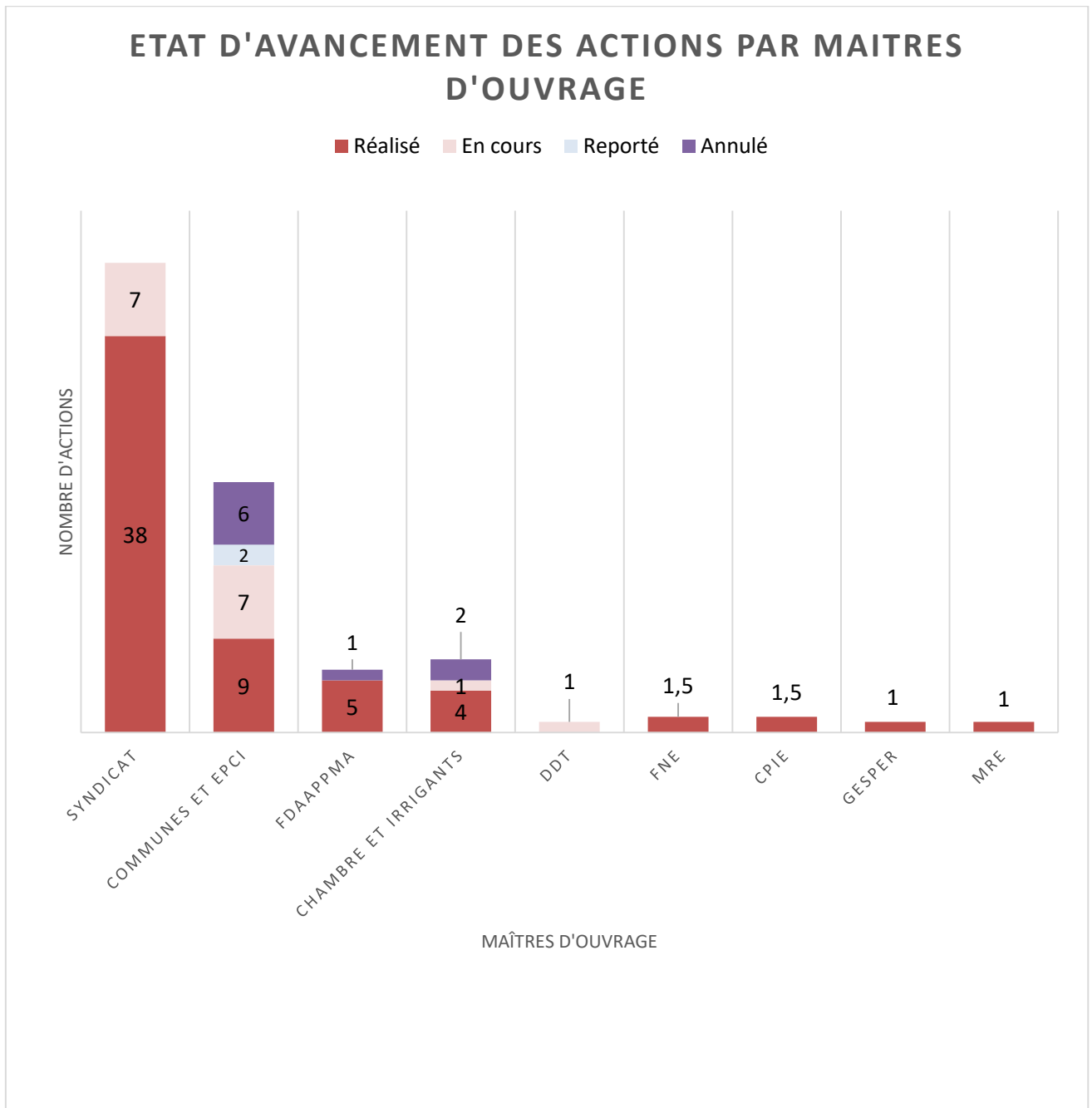
Le bilan synthétique de l'état d'avancement des actions est présenté en Annexe.

2. Analyse par volet



Tous les volets ont été traités de façon équilibrée avec en moyenne 80% des actions engagées (réalisées ou en cours).

3. Analyse par maître d'ouvrage

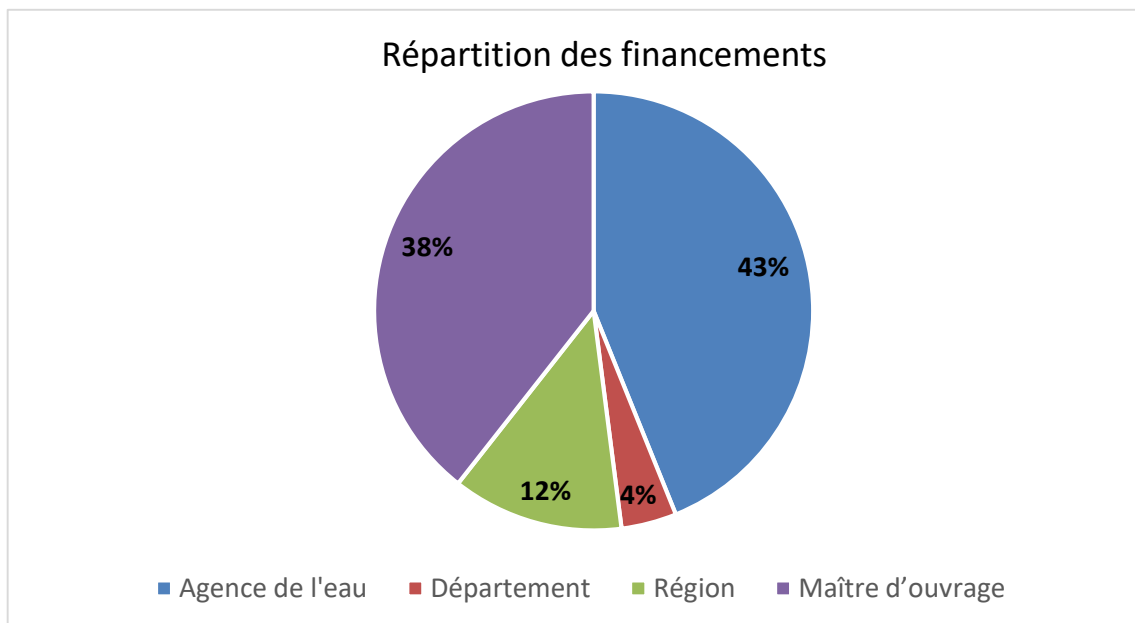


4. Bilan financier

Parmi les 61 actions réalisées au cours du Contrat, 28 seulement ont nécessité des financements, pour un coût total de 2 388 170.92 €.

La répartition des montants en fonction des financeurs est la suivante :

Financeurs	Agence de l'eau	Département	Région	Maître d'ouvrage	Total
Pourcentage d'aide	43%	4%	12%	38%	100
Montant	1 022 485	94 990	294 351	917 844	2 388 170



III- Bilan détaillé par action

1. Actions du volet « Ressource en eau »

• **RES 1 – Moderniser les systèmes de distribution d’eau potable**

Réalisation du Schéma Directeur d’Adduction en Eau Potable (SDAEP) de Moriez –RES 1.1	
<p><u>Maître d’ouvrage</u> : MORIEZ</p> <p><u>Calendrier prévisionnel</u> : 2022</p> <p>Etat d’avancement : Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel</u> : 30 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">- 50% Agence de l’eau- 20% Département- 30% Moriez <p>Coût et plan de financement réel : 27 585 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">- 50% Agence de l’eau- 20% Département- 30% Moriez	<p>Objectif : Améliorer le rendement des réseaux d’adduction en eau potable – économie d’eau</p> <p><u>Détails</u> :</p> <p>Le SDAEP de Moriez a débuté l’été 2021 et l’opération a été clôturée le 30/11/2022.</p> <p>Les rapports ont été transmis et à l’issue de la phase de diagnostic, le programme de travaux a établi 6 actions permettant de répondre aux différentes problématiques observées ainsi qu’aux différents objectifs fixés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Génie civil des ouvrages- Vulnérabilité et sécurisation des ouvrage- Renouvellement des équipements- Amélioration du fonctionnement AEP- Renouvellement des canalisations- Compléments DECI <p>Le montant total des investissements en travaux à réaliser d’ici 2033 est estimé à 1 442 086 €HT</p>
Réalisation du Schéma Directeur d’Adduction en Eau Potable (SDAEP) de Châteauredon – RES 1.1	
<p><u>Maître d’ouvrage</u> : PAA</p> <p><u>Calendrier prévisionnel</u> : 2024</p> <p>Etat d’avancement : en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel</u> : 27 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">- 50% Agence de l’eau- 20% Département- 30% PAA	<p>Objectif : Améliorer le rendement des réseaux d’adduction en eau potable – économie d’eau</p> <p><u>Détails</u> :</p> <p>Les réseaux d’eau potable des communes de Chateauredon et de Mézel étant inter-connectés, les deux actions ont été fusionnées.</p> <p>En effet, la ressource de Mézel ne pouvant être protégée, l’un des objectifs serait d’alimenter Mézel par la ressource de Châteauredon.</p> <p>Le marché a été réalisé, la consultation sera faire au premier trimestre 2025 et l’étude est estimée à 18 mois.</p>

Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) de St Julien d'Asse – RES 1.1

Maître d'ouvrage : PAA

Calendrier prévisionnel :
2024

Etat d'avancement :
Action annulée

Budget et plan de financement prévisionnel :
27 000 € HT
- 50% Agence de l'eau
- 20% Département
- 30% PAA

Objectif : Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – économie d'eau

Détails :

Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) de Mézel – RES 1.1

Maître d'ouvrage : PAA

Calendrier prévisionnel :
2024

Etat d'avancement : **en cours**

Budget et plan de financement prévisionnel :
27 000 € HT
- 50% Agence de l'eau
- 20% Département
- 30% PAA

Objectif : Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – économie d'eau

Détails :

Les réseaux d'eau potable des communes de Chateauredon et de Mézel étant inter-connectés, les deux actions ont été fusionnées. En effet, la ressource de Mézel ne pouvant être protégée, l'un des objectifs serait d'alimenter Mézel par la ressource de Châteauredon.

Le marché a été réalisé, la consultation sera faire au premier trimestre 2025 et l'étude est estimée à 18 mois.

Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) de Clumanc – RES 1.1

Maître d'ouvrage : CLUMANC

Calendrier prévisionnel :
2022

Etat d'avancement :
Action annulée

Budget et plan de financement prévisionnel :
17 000 € HT
- 50% Agence de l'eau
- 20% Département
- 30% Clumanc

Objectif : Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – économie d'eau

Détails :

Disposant d'un schéma antérieur, il a été décidé par la commune de reporter ce projet pour privilégier d'autres études et notamment le Schéma Directeur d'Assainissement.

Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) de Chaudon-Norante – RES 1.1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> CHAUDON-NORANTE</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 30 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 20% Département - 30% Chaudon-Norante <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> 27 000 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 20% Département - 30% Chaudon-Norante 	<p><u>Objectif :</u> Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – économie d'eau</p> <p><u>Détails :</u> L'étude menée par l'entreprise Claie a été réalisée en 2023 - 2024. Le diagnostic a permis de recenser 2 fuites sur le réseau AEP de Chaudon. Il conclue sur le fait que le bilan besoins-ressources est satisfaisant sur Norante mais limité sur Chaudon et la Clappe. Le programme de travaux prévoit 5 actions à court terme pour une somme de 377 200 € et 2 actions à moyen/long terme pour un montant de 1 078 000 €</p>
---	--

Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) intercommunal de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) – RES 1.2

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> DLVAgglo</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 400 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 50% DLVAgglo 	<p><u>Objectif :</u> Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – économie d'eau</p> <p><u>Détails :</u> L'étude est en cours, la phase 2 de campagne de mesures et de modélisation est terminée. La phase 3 d'élaboration du programme de travaux est en cours et devrait se terminer mi-2025</p>
--	---

Travaux de réhabilitation des captages d'eau potable de la commune de Chaudon-Norante et mise en conformité des périmètres de protection – RES 1.3

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> CHAUDON-NORANTE</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p>	<p><u>Objectif :</u> Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – économie d'eau</p> <p><u>Détails :</u> La demande de subvention a été faite et le marché a été attribué à l'entreprise IMBERT. Les travaux ont été réalisés en début d'année 2024</p>
---	--

<p><u>Budget et plan de financement prévisionnel</u> : 61 112 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 50% Chaudon-Norante <p><u>Budget et plan de financement réel</u> :</p> <p>56 316 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 19.84 % Département - 30.16 Chaudon-Norante 	
---	--

Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action visant la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable de la commune de Senez – RES 1.4	
<p><u>Maître d'ouvrage</u> :</p> <p>SENEZ</p> <p><u>Calendrier prévisionnel</u> :</p> <p>2022</p> <p><u>Etat d'avancement</u> :</p> <p>Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel</u> :</p> <p>10 190 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 50% Senez <p><u>Budget et plan de financement réel</u> :</p> <p>2 704.8 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% Commune 	<p><u>Objectif</u> : Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – économie d'eau</p> <p><u>Détails</u> :</p> <p>Une recherche de fuite acoustique sur le réseau hydraulique réalisée en 2020 avait permis de trouver 3 fuites sur des branchements. En 2022, la Mairie a fait intervenir une entreprise pour faire des travaux de réfection des réseaux défailants.</p> <p>La consommation d'eau potable sur la source principale des Clots est passée de 30 610 m3 en 2021 à environ 15 000 m3 en 2022, soit une économie de 50% d'eau.</p> <p>Toutefois, la recherche de fuite dans les réseaux d'eau pluviale et la mise en place de compteurs intermédiaires restent encore à faire.</p>

Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune de Senez – RES 1.5	
<p><u>Maître d'ouvrage</u> :</p> <p>SENEZ</p> <p><u>Calendrier prévisionnel</u> :</p> <p>2022</p> <p><u>Etat d'avancement</u> :</p> <p>Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel</u> : 88 300 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 19.84% Département - 30.16% Senez 	<p><u>Objectif</u> : Améliorer le rendement des réseaux d'adduction en eau potable – économie d'eau</p> <p><u>Détails</u> :</p> <p>Les demandes de subventions ont été faites et accordées, la maîtrise d'œuvre a été recrutée en 2023. L'enquête publique a été menée en 2024 et les travaux auront lieu au 1^{er} semestre 2025.</p>

- **RES 2 – Modifier les pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau**

Mise en place de tours d'eau dans la basse vallée de l'Asse – réseaux collectifs et individuels – RES 2.1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Irrigants de la vallée de l'Asse</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> Tous les ans</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p>	<p><u>Objectif :</u> Economie d'eau en période d'étiage</p> <p><u>Détails :</u> Cette action prévoyait un jour de chôme par semaine entre le 1^{er} et 31 aout pour les prélèvements gravitaires et entre le 15 et 31 aout pour les irrigants par pompage.</p> <p>Cette action inscrite au PGRE a été entreprise depuis 2015.</p>

Pilotage de l'irrigation par tensiomètres – pluviomètre connectés – RES 2.2	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Exploitants agricoles / animation Chambre d'Agriculture</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Hors contrat de rivière</p>	<p><u>Objectif :</u> Optimiser la ressource en eau</p> <p><u>Détails :</u> 6 stations de 6 tensiomètres sont présentes chez 3 agriculteurs de la basse vallée de l'Asse. Ces équipements ont été installés en 2018 et connectés qu'à partir de 2019. Les données sont réceptionnées par la chambre d'agriculture et les agriculteurs peuvent ainsi adapter la quantité d'eau utilisée. On obtient grâce à ces équipements un gain potentiel de 2 ou 3 tours d'eau par saison. Depuis 2022 les exploitants sont invités à s'équiper en autonomie.</p> <p>En 2023, une exploitation s'est équipée de ce matériel et 2 parcelles en bénéficient. La communication autour de ce suivi a été réalisé en Commission Locale des Irrigants. Une autre exploitation s'est équipée en 2024, avec un suivi particulier de 3 types de cultures. Un stagiaire a également mené un suivi tensiométrique par un calcul de bilan hydrique, une réunion bilan aura lieu à ce sujet en 2025</p>

Conversion à l'aspersion des réseaux d'irrigation de l'ASA des canaux d'Estoublon – RES 2.3 phase 1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> ASA des canaux d'Estoublon</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 et 2019</p>	<p><u>Objectif :</u> Modernisation du réseau d'irrigation et économies d'eau</p> <p><u>Détails :</u> Cette action a été annulée du fait d'un manque d'irrigants impliqués dans ce projet.</p>

<p><u>Etat d'avancement :</u> Action annulée</p> <p><u>Budget prévisionnel :</u> 575 000 € HT</p>	
---	--

Conversion à l'aspersion des réseaux d'irrigation de l'ASA de St Lions – RES 2.4 Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> ASA de St Lions</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2016</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p>	<p><u>Objectif :</u> Economie d'eau</p> <p><u>Détails :</u> La conversion à l'aspersion des prélèvements de l'ASA de St Lions a été réalisée à la suite de l'effacement du seuil en 2017.</p>
--	---

Animation pour l'émergence d'un projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse – RES 2.3a

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Chambre d'Agriculture et FDSIC</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Optimisation des réseaux d'irrigation et réalisation d'économies d'eau</p> <p><u>Détails :</u> Une étude réalisée en 2018 et 2019 a permis d'étudier les solutions envisageables pour substituer les prélèvements actuels, à savoir 70 pompages et 2 canaux collectifs. Plusieurs scénarios sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation par la nappe alluviale de l'Asse - Pompage de substitution dans la nappe de la Durance <p>Cette action prévoyait pour 2022 : le choix du scénario en concertation avec les acteurs de territoire et les services de l'Etat ; ainsi que la structuration d'un maître d'ouvrage.</p> <p>Une Commission Locale des Irrigants a été réalisée le 30 mai 2023 avec pour objet spécifique de statuer sur le devenir du projet collectif. Il a été décidé lors de cette réunion d'abandonner "le projet global » tel qu'il a été étudié initialement (depuis Bras d'Asse jusqu'à la confluence à Oraison), et de travailler sur plusieurs secteurs, notamment un territoire "Sud Oraison/ Val d'Asse" et un secteur "La Bégude/ Moulin et Palud".</p> <p>Le Département a été sollicité par la FDSIC et/ou la Chambre d'Agriculture notamment pour réaliser :</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - une étude de préfiguration d'un aménagement hydraulique sur le secteur Sud-Oraison/ Val d'Asse. Cette étude a démarré en 2024 et une première réunion aura lieu début 2025. Cette étude est portée par la SCP pour le compte du Département et de la Chambre. - une étude avant-projet de conversion du canal gravitaire à l'aspersion sur le secteur des ASA Palud et Moulin. Cette étude a été reportée, faute de crédits DETR
--	---

Réalisation d'études avant-projet et d'étude d'impact du projet d'aménagement hydraulique collectif sous-pression à l'aval de l'Asse – RES 2.3b

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Chambre d'Agriculture et FDSIC</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2023-2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action annulée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Optimisation des réseaux d'irrigation et réalisation d'économies d'eau</p> <p><u>Détails :</u> Cette action vient compléter l'action précédente et prévoyait la réalisation d'études techniques finale du projet, des études réglementaires etc...</p> <p>Comme expliqué dans l'action ci-dessus, le projet d'aménagement hydraulique collectif de l'Asse tel qu'il a été défini au départ a été abandonné. Ainsi, la réalisation de ces études « finales » n'auront pas lieu.</p> <p>Toutefois, le projet tend à évoluer vers un travail par secteur : un territoire "Sud Oraison/ Val d'Asse" et un secteur "La Bégude/ Moulin et Palud".</p>
---	--

Création de retenues collinaires de substitution ou de forages profonds – RES 2.4

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Exploitants agricoles / animation Chambre d'Agriculture</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Hors contrat de rivière</p>	<p><u>Objectif :</u> sécuriser la ressource en eau et limiter les prélèvements dans l'Asse en période d'étiage.</p> <p><u>Détails :</u> Ces projets sont traités dans le cadre d'une réponse à un Appel à Projet « Modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles et retenues de substitution » - Dispositifs n° 4.31 et 7.42 du Plan de Développement Rural de la Région Provence Alpes Côte d'Azur »</p> <p>La création d'une retenue collinaire a vu le jour en 2023 sur la commune de St Julien d'Asse (GAEC DUCREAU), deux autres ont été réalisés et terminés en 2024 (GAEC PAUL et SCEA Le Canet). La Un nouveau projet de retenue collinaire est en cours sur la commune de Mézel (GAEC Permaperelle).</p> <p>La Chambre a également travaillé sur un projet de forage profond en 2023, qui a ensuite été abandonné.</p>
---	--

- **RES 3- Se réunir autour d'un programme d'actions**

Révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de l'Asse – RES 3.1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> DDT 04</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2023</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Atteindre l'équilibre quantitatif</p> <p><u>Détails :</u> Le PGRE a été rédigé en 2015. La révision de ce document nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un bilan des actions du PGRE actuel et de l'état d'avancement des objectifs fixés - La consultation de tous les acteurs afin de mettre à jour les actions du PGRE <p>En 2023, des réunions avec l'Agence de l'eau, la DDT, la Chambre, la FDSIC et la DREAL ont eu lieu pour échanger à ce sujet. Cette démarche est finalement co-portée par le Syndicat et la DDT.</p> <p>Le bilan des actions du PRGE a été réalisé et présenté en réunion d'instance en mai 2024. Il a également été l'occasion de discuter des perspectives de l'évolution du PGRE en PTGE.</p> <p>Afin d'élaborer le PTGE, une première réunion (COFIL en plénière) au sujet de la démarche prospective a eu lieu le 06/12/2024. Dans un souci de concertation, celle-ci s'appuyait sur un questionnaire rempli préalablement par tous les acteurs.</p> <p>D'autres commissions thématiques sont prévues début 2025 : alimentation en eau potable, communication/sensibilisation, indicateurs.</p> <p>Le volet agricole a été traité par la chambre d'agriculture sous la forme de trois ateliers en automne 2024.</p> <p>La réalisation de ce PTGE se clôturera par un COFIL avant la fin du premier semestre 2025.</p>

Co-animation du volet « Ressource en eau » du Contrat de rivière – RES 3.2	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> DDT 04 / Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Se concerter autour d'un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif</p> <p><u>Détails :</u> Une instance de gestion concertée de la ressource en eau de l'Asse a été créée et réunie le 31 mars 2022. Elle a rassemblé 23 personnes, représentants d'associations, d'agriculteurs, de services de l'état et collectivités.</p> <p>En 2024, une nouvelle réunion d'instance s'est déroulée le 23 mai et a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les objectifs de l'instance, • Faire le bilan des actions conduites • Faire le bilan du PGRE

	<ul style="list-style-type: none"> • Evoquer les perspectives quant au futur PTGE <p>D'autres réunions ont été organisées au sujet du Plan Territorial de Gestion de la Ressource (PTGE), décrites pour l'action ci-dessus.</p>
--	--

- **RES 4 – Suivi de la ressource en eau**

Réalisation d'une étude hydrogéologique du bassin-versant de l'Asse – RES 4.1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022-2023</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 60 000 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> 49 320.00 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB 	<p><u>Objectif :</u> Acquérir des connaissances sur le lien nappe-rivière</p> <p><u>Détails :</u> Le Syndicat Mixte Asse Bléone a lancé en début d'année 2022 une étude hydrogéologique du bassin-versant.</p> <p>La phase 1 bibliographique a été réalisée, Les phases 2 (acquisition de données et investigations complémentaires) et 3 (diagnostic) ont été partiellement réalisées.</p> <p>D'importantes difficultés ont été rencontrées avec le prestataire retenu (ICEA) et le marché d'étude a été clôturé en l'état, sans que les prestations soient achevées.</p>
--	---

Suivi des niveaux de la nappe alluviale de l'Asse – RES 4.2

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Réaliser un suivi de la ressource en eau</p> <p><u>Détails :</u> Un relevé piézométrique est réalisé par le Syndicat, la Chambre d'agriculture et la DDT sur cinq stations de la basse vallée de l'Asse depuis mai 2018. Ces suivis ont été maintenus jusque mars 2022.</p> <p>Depuis mars 2022, l'étude hydrogéologique de l'Asse a démarrée et devrait permettre d'identifier des secteurs stratégiques pour mettre en place un suivi piézométrique cohérent à long terme. Les résultats de ce travail ont été réceptionnés en 2023 mais doivent être analysés en interne.</p>
--	---

	<p>On pourra également signaler qu'en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 piézomètres ont été équipés et suivis par ICEA dans le cadre de l'étude RES 4.1 (sur un cycle hydrologique complet). - Une campagne piézométrique a été conduite par le Syndicat en juin (31 relevés).
--	--

2. Actions du volet « Qualité de l'eau »

- **QUA 1 – Améliorer l'assainissement des collectivités**

Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de Châteauredon – QUA 1.1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> PAA</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 20 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 20% Département - 30% PAA 	<p><u>Objectif :</u> Améliorer les systèmes d'assainissement du territoire</p> <p><u>Détails :</u> Cette action sera mutualisée avec la réalisation du schéma directeur de Mézel. En effet, ces deux communes sont limitrophes. PAA est gestionnaire des systèmes d'assainissement de chaque commune, et envisagerait de mutualiser les réseaux et l'ouvrage de traitement. Le préalable est la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Ces deux communes présentent un projet de restructuration important qui nécessite une analyse globale. Les demandes de subvention ont été faites, le maître d'œuvre est IT04, la consultation du bureau d'étude aura lieu au 1^{er} trimestre 2025. Une nouvelle estimation financière a été réalisée pour la globalité de l'étude sur les deux communes et s'élève à 91 000 € HT.</p>

Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de Beynes – QUA 1.1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> PAA</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action reportée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 20 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 20% Département - 30% PAA 	<p><u>Objectif :</u> Améliorer les systèmes d'assainissement du territoire</p> <p><u>Détails :</u> Cette action s'avère non prioritaire au regard de tous les autres schémas directeurs d'assainissement à engager sur le territoire de PAA (Châteauredon/Mézel - Le Brusquet - Seyne – Les Mées). Ainsi, ce projet a été abandonné pour l'instant.</p>

Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de Clumanc – QUA 1.1

Maître d'ouvrage :
CLUMANC

Calendrier prévisionnel : 2022

Etat d'avancement :
Action en cours

Budget et plan de financement prévisionnel : 17 500 € HT

- 50% Agence de l'eau
- 19.84% Département
- 30.16% Clumanc

Objectif : Améliorer les systèmes d'assainissement du territoire

Détails :

Le projet a été réévalué à 25 000 €. Les demandes de subvention ont été faites, le prestataire ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage ont été recrutés.

L'étude est en cours, plusieurs scénarii ont été proposés, l'étude sera finalisée en début 2025.

Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de Blieux – QUA 1.1

Maître d'ouvrage :
BLIEUX

Calendrier prévisionnel : 2022

Etat d'avancement :
Action en cours

Budget et plan de financement prévisionnel : 12 000 € HT

- 50% Agence de l'eau
- 19.84% Département
- 30.16% Blieux

Objectif : Améliorer les systèmes d'assainissement du territoire

Détails :

L'étude pour la réalisation du Schéma directeur a démarré en 2023.

Une enquête publique est actuellement en cours pour valider le zonage d'assainissement.

Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement d'Oraison – QUA 1.1

Maître d'ouvrage :
DLVAgglo

Calendrier prévisionnel :
2022

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel : 103 000 € HT

- 50% Agence de l'eau
- 20% Département
- 30% DLVAgglo

Objectif : Améliorer les systèmes d'assainissement du territoire

Détails :

L'étude pour la réalisation de ce Schéma est en cours :

- La phase 1 (état des lieux, descriptif détaillé) est terminée,
- La phase 2 (campagne de mesures, tests à la fumée réalisés) est terminée
- La phase 3 de réalisation d'investigations complémentaires (visites nocturnes et ITV) a également été réalisée

La dernière phase de définition du programme d'actions s'est clôturée par un COPIL en novembre 2024.

L'action est considérée comme achevée mais n'étant pas soldée, le budget réel ne peut être renseigné.

Réhabilitation de la STEP et des réseaux du village de Barrême – QUA 1.2

Maître d'ouvrage :
BARREME

Calendrier prévisionnel :
2022

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :
423 883€ HT
- 30% Département
- 70% Commune

Budget et plan de financement réel :
540 000 € HT
- 13.5% Département
- 86.5% Commune

Objectif : Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel

Détails :

Les travaux ont été réalisés en 2022 par la société EIFFAGE et la nouvelle station est aujourd'hui en service.

Le département a financé une partie des travaux (30% de l'assiette de 243 000 €) tandis que la Banque des Territoires a accordé un prêt d'un montant de 366 310 euros sur une durée de 25 ans à la commune de Barrême pour financer la construction de cette nouvelle station d'épuration et la réhabilitation de ses réseaux d'assainissement.



Réhabilitation de la station d'épuration du village de Beynes – QUA 1.3

Maître d'ouvrage :
Provence Alpes Agglomération (PAA)

Calendrier prévisionnel :
2023

Etat d'avancement :
Action annulée

Budget et plan de financement prévisionnel :
40 000 € HT
- 50% Agence de l'eau
- 20% Département
- 30% PAA

Objectif : Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel

Détails :

Ce projet a été annulé car des travaux d'entretien ont permis l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Beynes.

En effet des travaux de

- Vidange de fausse
- Nettoyage de pré-filtre
- Hydrocurage
- Ré-enfouissement d'un drain
- Entretien global (régulier)

Ont été réalisés en 2023 et depuis, les effluents ne by-passent plus avant le pré-filtre.

Raccordement du réseau d'assainissement de Châteauredon à celui de Mézel – QUA 1.4

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Provence Alpes Agglomération (PAA)</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action reportée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 430 250 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">- 50% Agence de l'eau- 20% Département- 30% PAA	<p><u>Objectif :</u> Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel</p> <p><u>Détails :</u> Ces deux communes présentent un projet de restructuration important qui nécessite une analyse globale.</p> <p>La consultation des bureaux d'études aura lieu au premier semestre 2025 pour mener cette étude préalable aux travaux.</p>
--	---

Réalisation d'une STEP et des réseaux du hameau de Gévaudan de Barrême – QUA 1.4 Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Barrême</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel et réel :</u> PM</p>	<p><u>Objectif :</u> Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel</p> <p><u>Détails :</u> La STEP a été réalisée en octobre 2018 pour une somme de 222 261.20 € HT, financée par le Département, l'Agence de l'eau, la Préfecture et la Commune.</p> <p>Financement avant contrat de rivière.</p>
---	---

Construction d'une nouvelle STEP et réhabilitation et développement des réseaux du village d'Estoublon – QUA 1.6 Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Estoublon</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p>	<p><u>Objectif :</u> Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel</p> <p><u>Détails :</u> La STEP a été réalisée en 2018.</p> <p>Financement avant contrat de rivière.</p>
---	--

Construction d'une nouvelle STEP et développement des réseaux sur le hameau de Bellegarde à Estoublon – QUA 1.7 Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Estoublon</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p>	<p><u>Objectif :</u> Améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel</p> <p><u>Détails :</u> La STEP a été réalisée en 2018 Financement avant contrat de rivière.</p>
---	--

Etude complémentaire sur les eaux claires parasites du réseau de Senez – QUA 1.8 Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Senez</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> Etude : 2018 Travaux : 2019</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action annulée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 40 000 € HT</p>	<p><u>Objectif :</u> Réduire la quantité d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement</p> <p><u>Détails :</u> Cette étude n'a pas pu avoir lieu.</p>
--	--

- **QUA 2 – Améliorer la qualité des eaux souterraines des conglomérats du plateau de Valensole.**

Participation au projet REGAIN – QUA 2.1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Evolution des pratiques agricoles vers des agrosystèmes durables, non polluants</p> <p><u>Détails :</u> Cette action du Contrat de Rivière prévoit la participation du Syndicat aux réunions techniques du projet REGAIN. Le Syndicat participe annuellement aux réunions organisées par le porteur de projet.</p>
--	---

- **QUA 3 – Suivi de la qualité des eaux superficielles**

Campagne d'analyse de la qualité des eaux superficielles - QUA 3.1 Phase 1 (début contrat)	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 45 000 € HT</p> <p><u>Montant et plan de financement réel de l'opération :</u> 27 215.40 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région : 16 200 € - Agence de l'eau : 5 572.32 € 	<p><u>Objectif :</u> Réaliser un état « zéro » de la qualité des cours d'eau du bassin en 2018 afin d'évaluer l'impact du programme d'actions du Contrat de Rivière en 2023.</p> <p><u>Détails :</u> 4 campagnes d'analyses ont été réalisées pour chaque saison de l'année 2019 sur un total de 9 stations de mesure. Le marché a été notifié le 12 mars 2019 avec l'entreprise CARSO-LSEHL.</p> <p>Les résultats montrent un état chimique BON pour l'ensemble des stations et un état écologique BON pour quasiment toutes les stations. La présence de composés phosphorés en grande quantité entraine une altération de l'état écologique des eaux de trois stations, surement due à la présence des STEP de Barrême, Senez et Estoublon en amont. Par ailleurs, trois pesticides ont été trouvés sur l'Asse de Blieux (Phosphate de tributyle, Biphényle et 2,4MCPA) ainsi qu'une contamination bactériologique sur l'Estoublaisse.</p> <p>La restitution des résultats a eu lieu lors du Comité de Rivière du 2 février 2021.</p>

Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles – QUA 3.1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 35 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Conseil régional - 20% Syndicat 	<p><u>Objectif :</u> Evaluer l'impact du programme d'actions du Contrat de rivière sur la qualité des cours d'eau du bassin</p> <p><u>Détails :</u> Le bureau d'études BIOIKOS a été recruté pour mener quatre campagnes d'analyses de qualité des eaux aux différentes saisons de l'année 2024.</p> <p>L'étude se base sur les mêmes paramètres et les mêmes stations que ceux retenus en 2019 fin de pouvoir comparer les résultats. L'objectif étant de pouvoir faire une analyse comparative et d'évaluer les impacts des actions du Contrat de rivière sur la qualité des eaux superficielles.</p> <p>Les quatre campagnes de terrain ont bien été réalisées, le rapport est attendu pour février 2025.</p>

3. Actions du volet « Qualité des milieux naturels et Gestion des inondations »

- **MIL 1 – Améliorer la continuité écologique**

Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon sur l'Estoublaisse – MIL 1.1	
<p>Maître d'ouvrage : Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 467 920 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none">- 80% Agence de l'eau- 20% Région <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> 411 895.82 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none">- 75 % Agence de l'eau- 25 % Région <p>(3 subventions distinctes avec plans de financement différents)</p>	<p>Objectif : Rétablir la continuité sédimentaire et écologique</p> <p><u>Détails :</u> Les travaux prévoient l'effacement du seuil, la restauration morphologique du lit de l'Estoublaisse, le confortement des berges et le rétablissement de la prise d'eau du canal de l'ASA d'Estoublon.</p> <p>Ces travaux ont démarré en septembre 2022 par des travaux de déboisement et le retrait du seuil.</p> <p>Tous les travaux en rivière se sont terminés fin novembre 2022 (élargissement du lit, confortement des berges, revégétalisation, etc...) et les travaux de rétablissement de la prise d'eau ont eu lieu en début d'année 2023.</p> <p>La conformité des travaux a été confirmée par PV de la DDT et de l'OFB en juin 2024.</p> <p>Les suivis post-travaux (relevés topographiques, photographiques) ont été réalisés en 2024.</p>



Figure 3 : Travaux de restauration du lit de l'Estoublaisse

**Inventaire piscicole préalable à l'effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon – MIL 1.2
Phase 1**

Maître d'ouvrage :
FDAAPPMA 04

Calendrier prévisionnel :
2018

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel et réel :
PM

Objectif : Evaluer l'impact de l'effacement du seuil des canaux d'Estoublon sur la faune piscicole

Détails :

Un inventaire piscicole a été réalisé en août 2018 par la Fédération Départementale de Pêche 04.

La disparité entre les populations piscicoles de l'amont et de l'aval ont permis de mettre en évidence l'impact négatif fort qu'engendre cet obstacle infranchissable sur la faune piscicole.

De plus, la présence de l'Apron du Rhône, espèce protégée, en aval du seuil, témoigne de la pertinence de l'arasement du seuil qui permettra à cette espèce de s'établir sur l'Estoublaisse.



Apron du Rhône – Corentin DELAINE

**Effacement des seuils de l'ASA de St Lions et de la Commune de Chaudon-Norante – MIL 1.3
Phase 1**

Maître d'ouvrage :
Syndicat

Calendrier prévisionnel :
2017

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :
86 705 € HT

Coût réel de l'opération (études préalables et travaux) :

- **44 187.67 € HT** pour le seuil de St Lions
- **48 599.35 € HT** pour le seuil de Norante

- 80% Agence de l'eau
- 20% SMAB

2 emprunts ont été contractés par le SMDBA pour le compte de l'ASA de St Lions et de la Commune de Norante (ce dernier emprunt pris en charge par la CCAPV depuis le 1^{er} janvier 2020).

Objectif : Rétablir la continuité sédimentaire et écologique

Détails :

Des études pour la faisabilité d'arasement des seuils ont été entreprises en 2016. Les travaux d'effacement des deux seuils ont eu lieu en automne 2017.

Un suivi post-travaux par an jusqu'en 2020 a été réalisé par le Syndicat (surveillance de l'érosion des berges et ripisylve pour le seuil de Norante) et l'entreprise SIGOSPHERE (relevé topographique en plus pour le seuil de St Lions).



Figure 4 : Seuil de St Lions - Avant / après



Figure 5 : Seuil de Chaudon-Norante - Avant / Après

Inventaire piscicole préalable à l'effacement des seuils de l'ASA de St Lions et de la commune de Chaudon-Norante – MIL 1.4 Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> FDAAPPMA 04</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2017</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel et réel :</u> PM</p>	<p><u>Objectif :</u> Analyser le compartiment piscicole afin de comparer après l'effacement des seuils</p> <p><u>Détails :</u> Deux inventaires ont été réalisés à l'amont et à l'aval de chaque seuil en 2018. La comparaison des peuplements de part et d'autre de chaque ouvrage a permis d'en déterminer les impacts sur le compartiment piscicole.</p> <p>Les études piscicoles montrent un impact négatif des deux seuils tant sur le nombre d'espèces que sur leur densité numérique. Ces deux études ont montré l'intérêt d'un effacement des deux ouvrages. Les rapports attendus sur les suivis piscicoles post-effacement de seuils devraient mettre en évidence le gain écologique post-travaux.</p>
--	--

Rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil des CFP sur l'Asse de Moriez – MIL 1.2

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat (pour le compte du Conseil Régional)</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2023</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 2.5millions € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% FEDER 	<p><u>Objectif :</u> Rétablir la continuité sédimentaire et écologique</p> <p><u>Détails :</u> La phase AVP est terminée et propose plusieurs scénarios plus ou moins couteux. Des études complémentaires ont été demandées au bureau d'études (HYDRETTUDES) pour le dimensionnement d'éventuelles passes à poissons. Toutefois, tous les scénarios étudiés sont très impactants pour le milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - défrichement de ripisylve sur 400 à 800 m linéaire pour un effacement complet du seuil - impact sur le milieu aquatique non négligeable pour un abaissement partiel (fixation du fond du lit sur plus de 150 m linéaire de rampe). <p>En fin d'année 2023, une réunion de travail regroupant la Région, l'Agence de l'eau, la DDT et l'OFB a été organisée par le SMAB.</p> <p>En 2024, des sondages ont été réalisés au droit des protections de berge en amont du seuil.</p> <p>Les discussions sont toujours en cours avec les services de l'Etat et la Région pour définir le scénario le moins impactant pour le milieu.</p>
---	--

Suivis piscicoles des opérations de rétablissements de continuités – MIL 1.6 Phase 1

Maître d'ouvrage :
FDAAPPMA 04

Calendrier prévisionnel :
2019 : seuil de Norante et St Lions
2021 : seuil d'Estoublon

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel réel :
PM

Objectif : Evaluer le bénéfice piscicole global du rétablissement des continuités à St Lions, Norante et Estoublon

Détails :
Les suivis piscicoles post-travaux du seuil de Norante et St Lions ont été réalisés par la FDAAPPMA en septembre 2020.

Dans les deux cas, plus aucune disparité n'est observée entre les populations piscicoles de l'amont et de l'aval.
On notera la présence à faible densité (1 individu à chaque suivi) du Barbeau Méridional, espèce protégée et à enjeu fort sur le territoire.



Les rapports complets ont été réalisés par la FDAAPPMA et transmis au syndicat.

Le seuil d'Estoublon ayant été effacé finalement qu'en 2022, la pêche post-travaux aura lieu en 2025.

- **MIL 2 - Favoriser la dynamique alluviale naturelle**

Réalisation du Schéma directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents – MIL 2.1

Maître d'ouvrage :
Syndicat

Calendrier prévisionnel :
2022

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :
200 000 € HT

- 50% Agence de l'eau
- 30% Région
- 20% SMAB

Objectif : Disposer d'un diagnostic hydromorphologique induisant les actions à entreprendre.

Détails :
Le bureau d'étude HYDRETTUDES a été retenu pour démarrer cette étude en septembre 2019.
La phase « Diagnostic » s'est terminée en 2021 et la phase « Plan de gestion » s'est soldée par un comité de pilotage le 19/09/2022.

Il se présente en 3 axes d'actions :

- Restauration/préservation de la bande active
- Accompagnement de la morphologie des cours d'eau
- Suivre pour comprendre et anticiper

Il comprend 20 actions dont 8 actions locales pour l'élimination des perturbateurs hydromorphologiques principaux de l'Asse.


<p><u>Budget et plan de financement réel :</u> Levés terrestres : 23 450 € HT Levés LIDAR : 26 000 € HT Schéma Directeur : 133 050 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB 	
--	--

Animation de la concertation pour la définition et le partage de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Asse

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Définir un EBF concerté sur l'Asse, pour préserver ses fonctions naturelles en tenant compte des usages.</p> <p><u>Détails :</u> Cette action prévoit la définition d'un EBF concerté et son partage afin de l'intégrer dans les documents d'urbanisme.</p> <p>La phase de définition de l'EBF a intégré une large concertation de tous les acteurs du territoire depuis 2020 (+ d'une quinzaine de réunions) sans réussir à trouver un consensus, ni aboutir à un EBF validé par l'ensemble des membres du COPIL.</p> <p>Diverses réunions ont été organisées pour le partage des connaissances, et accompagnées de documents pédagogiques diffusés à l'ensemble des membres du comité de pilotage.</p> <p>Les résultats de la démarche sont : deux tracés, un EBF large et un zonage intérieur, utilisables à l'échelle 1/25000^{ème}, accompagnés d'un document de recommandations.</p> <p>Ces résultats ont été diffusés aux partenaires urbanismes et SCOT du bassin versant, et le Syndicat se tient à disposition des services concernés pour des demandes d'analyses plus fines (prise en compte des divers enjeux liés à l'EBF).</p>
--	---

Mise en œuvre du Schéma directeur de gestion globale de l'Asse – MIL 2.3

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 200 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau 	<p><u>Objectif :</u> Accompagnement de la dynamique alluviale naturelle de l'Asse</p> <p><u>Détails :</u> Cette action prévoit la mise en œuvre des 20 actions inscrites au Schéma Directeur et notamment le traitement des perturbateurs morphologiques, les opérations de transfert/réinjection des matériaux ou encore les mesures de suivi.</p> <p>Le Syndicat Mixte Asse Bléone a eu l'opportunité d'accompagner 3 opérations de transfert/réinjection de matériaux en 2022 puis 2 en 2023, portées par la DIRMED ou le Conseil Départemental. Des visites</p>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> - 30% Région - 20% SMAB 	<p>post-travaux et des suivis photographiques ont été réalisées à la suite de ces opérations.</p> <p>Parmi les perturbateurs morphologiques identifiés,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pont de la Salaou fait l'objet d'échanges entre les différents intervenants depuis 2023. Une étude de faisabilité de remplacement du pont est en cours depuis octobre 2024. - Des discussions sont en cours depuis 2023 au sujet de projets de modification/recul de digues à Barrême et Estoublon - Un inventaire piscicole a été réalisé en amont et aval du seuil de la mairie de Clumanc <p>Les marchés pour les études de piégeage des lacs de Brunet et d'Oraison ainsi que l'étude juridique relative aux protections artisanales de berges ont été attribués en 2024 et démarreront début 2025.</p> <p>Une stratégie foncière a été élaborée et a conduit à de multiples échanges avec différents partenaires et notamment avec les EPCI, dont un a intégré une surveillance spécifique à sa convention de veille foncière avec la SAFER.</p> <div data-bbox="778 974 1342 1391" style="text-align: center;">  </div> <p><i>Figure 6 : Opération de transfert/réinjection de matériaux</i></p>
--	--


Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits– MIL 2.4	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 200 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau 	<p><u>Objectif :</u> Favoriser la remobilisation des sédiments et la dynamique alluviale</p> <p><u>Détails :</u> Ce programme pluriannuel (6 campagnes), établi par le Syndicat en 2019, et validé par arrêté préfectoral le 1^{er} octobre 2021 ; est mis en œuvre chaque année depuis 2021. Il s'agit de réaliser des travaux de gestion des lits en vue de remobiliser les sédiments et d'accompagner la dynamique sédimentaire de l'Asse (traitement des atterrissements, des confluences, ...) ; dans les secteurs déficitaires identifiés dans le Schéma Directeur de l'Asse.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - 30% Région - 20% SMAB <p>Budget et plan de financement réel : 134 883 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB 	<p>Durant les 4 campagnes menées, ce sont 260 000 m² qui ont été traités, dans l'Asse, l'Asse de Moriez, de Clumanc, de Blieux et dans l'Estoublaise.</p> <p>Des diagnostics pour la réouverture de chenaux de crue ont été réalisés en 2024 mais les avis défavorables des propriétaires ne permettront pas la mise en œuvre de ces travaux.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"><i>Figure 7 : opérations d'essartement pour remobiliser les sédiments</i></p>
--	--

- **MIL 3 – Restaurer et entretenir la ripisylve**

Elaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges – MIL 2.1 Phase 1	
<p>Maître d'ouvrage : Syndicat</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2018</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p>Budget et plan de financement prévisionnel : 40 000 €</p> <p>Coût réel de l'action : Etude réalisée en interne</p>	<p>Objectif : Définir un plan de gestion pluriannuel de la végétation rivulaire.</p> <p>Détails : Un technicien a été recruté en juillet 2018 pour entreprendre ce travail. Sa mission étant de faire un diagnostic de l'état de la végétation et des berges afin d'établir un plan d'actions permettant la restauration et l'entretien de la ripisylve.</p> <p>Le diagnostic s'est terminé en mars 2020 et le programme pluriannuel a été réalisé au printemps 2020.</p>

	 <p>Ce programme prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la végétation rivulaire, • La gestion sélective des embâcles, • Les travaux ponctuels de gestion des lits des cours d'eau en vue de remobiliser les sédiments et/ou accompagner la dynamique alluviale, • La restauration de la ripisylve, • La restauration des adous
--	---

Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des berges – MIL 3.1	
<p>Maître d'ouvrage : Syndicat</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2022 à 2024</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p>Budget et plan de financement prévisionnel : 180 000 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30% Agence de l'eau - 70% SMAB <p>Budget et plan de financement réel : 162 426.48 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30% Agence de l'eau - 70% SMAB 	<p>Objectif : Favoriser le renouvellement de la ripisylve</p> <p>Détails : Ce programme pluriannuel (6 campagnes), établi par le Syndicat en 2019, et validé par arrêté préfectoral le 1^{er} octobre 2021 ; est mis en œuvre chaque année depuis 2021. Il s'agit principalement de réaliser des coupes sélectives de stabilité afin de prévenir la formation d'embâcles, de faire des coupes de réouverture afin de restaurer la largeur et le fonctionnement naturel du cours d'eau, et de retirer les embâcles déjà formés.</p> <p>Au total, depuis 4 campagnes d'entretien, c'est plus de 30 000 mètres linéaires qui ont été traités sur l'Asse et de nombreux ravins de la basse et de la haute vallée.</p>  <p><i>Figure 8 : Travaux d'entretien des berges</i></p>

- **MIL 4 – Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux**

Restauration des fonctionnalités hydrologiques et écologiques des adous de l'Asse – MIL 4.1

Maître d'ouvrage :
FDAAPPMA04

Calendrier prévisionnel :
2022 à 2024

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :
90 000 € HT

- 50% Agence de l'eau
- 50% FDAAPPMA 04

Budget et plan de financement réel :
Adous de Barrême : 4 900 €

- 50% Agence de l'eau
- 30% Région

Adous de Bras d'Asse : 42 720 €

- 70% Agence de l'eau
- 25% Région

Objectif : restauration des adous sur le bassin versant de l'Asse, qui sont souvent très rectifiés et cloisonnés.

Détails :
Depuis le début du Contrat, 7 adous ont fait l'objet de travaux de restauration de type entretien de la végétation, retrait de seuils, d'embâcles, d'ouvrages, création de fascines, plantations, ...

Certains ont été restaurés grâce à des fonds Natura 2000 ou des chantiers écoles, tandis que trois ont fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et de la Région.

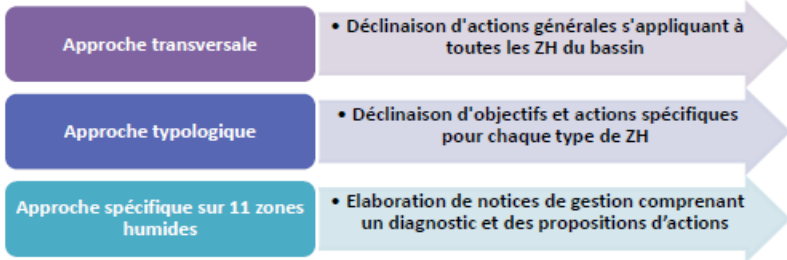


Figure 9 : Retrait d'ouvrages et remplacement par des passerelles



Figure 10 : Photos avant/après travaux de l'adous de Plan Touchard

Réalisation d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse (PGS ZH) – MIL 4.2

<p>Maître d'ouvrage : Syndicat</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2022</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p>Budget et plan de financement prévisionnel : 36 000 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB <p>Budget et plan de financement réel : 35 238 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB 	<p>Objectif : Protéger et restaurer les zones humides</p> <p>Détails : L'étude pour la mise en place d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse a démarré en juillet 2020 avec le bureau d'études ECOVIA.</p> <p>Cette étude s'est terminée par un COPIL de restitution le 27/04/2022 à Mézel. Il a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approfondir les connaissances existantes sur l'ensemble des zones humides du bassin versant (analyse des fonctions, des pressions, de la gestion et valeur socio-économique des zones humides) ; - de définir les enjeux, les priorités et de formaliser un plan de gestion stratégique - de réaliser des notices de gestion de 12 zones humides prioritaires ou choisies par les membres du COPIL. 
---	--

Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse– MIL 4.3

<p>Maître d'ouvrage : Syndicat</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2022 à 2024</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p>Budget et plan de financement prévisionnel : 60 000 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB <p>Budget et plan de financement réel : 16 685.01 € TTC</p>	<p>Objectif : Protéger et restaurer les zones humides</p> <p>Détails : L'étude pour la mise en place d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse s'est terminée le 27/04/2022.</p> <p>En 2023, le Syndicat a commencé la mise en œuvre du plan de gestion avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de 4 mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) « Préservation des milieux humides » incitant les exploitants à mettre en défens certaines zones en eaux, bannir la fertilisation et le retournement des prairies humides, et à mettre en œuvre un plan de gestion précis. - Des travaux de réouverture de milieu dans une zone humide prioritaire - Des travaux de mise en valeur de la zone humide de Mézel avec la mise en place d'un sentier pédagogique
---	---

<ul style="list-style-type: none"> - 27% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB 	 <p>En 2024, les actions suivantes ont vu le jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et distribution d'une plaquette d'informations sur les zones humides de l'Asse - Travaux de réouverture de milieu dans une deuxième zone humide - Suivis amphibien et flore sur les zones humides ayant fait l'objet de travaux - Finalisation des travaux de valorisation de la zone humide de Mézel (installation des panneaux et d'un observatoire)
---	---

Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin versant de l'Asse et redélimitation des zones à enjeux– MIL 4.4	
<p>Maître d'ouvrage : Syndicat</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2022 à 2024</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p>Budget et plan de financement prévisionnel : 60 000 € 20 000 € TTC / an</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB <p>Budget et plan de financement réel : 15 864.00 €TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB 	<p>Objectif : Protéger les zones humides</p> <p>Détails : L'action vise la délimitation précise de zones humides à enjeux au regard des incohérences cartographiques et des éléments de caractérisation (fonctions, menaces) issus du PGS ZH.</p> <p>En 2022, le Syndicat a consulté toutes les collectivités du territoire pour connaître les besoins en matière de recensement ou mise à jour de la carte des zones humides.</p> <p>Une Communauté de Communes et 2 communes ont souhaité mener une étude pour préciser et mettre à jour la carte de certaines zones humides.</p> <p>Ces études ont été menées courant 2023, sur les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clumanc - Senez - Brunet - St Julien d'Asse <p>Les résultats ont été présentés et envoyés aux services de l'Etat et la carte départementale des zones humides sera mise à jour après validation.</p>

Réalisation d'un plan de gestion des zones humides de Barrême – MIL 4.5

Maître d'ouvrage :

Syndicat

Calendrier prévisionnel :

2022

Etat d'avancement :

Action réalisée

Budget et plan de financement

prévisionnel :

44 000 € HT

- 50% de 24 000 + 70% de 20 000 Agence de l'eau
- 30% de 24 000 Région
- 20% SMAB

Budget et plan de financement

réel :

39 734.40 € TTC

- 18% Région
- 57% Agence de l'eau
- 25% SMAB

Objectif : Protéger les zones humides

Détails :

Le Syndicat a mené une étude pour réaliser un plan de gestion des zones humides de Barrême pour le compte de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) courant 2020 et 2021.



Le bureau d'études de l'ONF était en charge de l'étude et un COFIL de restitution a eu lieu le 10 décembre 2021 à Barrême.

L'étude a permis de :

- Préciser les contours des zones humides de Barrême
- De faire un état des lieux environnemental (inventaires naturalistes), hydrique et socio-économique
- De réaliser un diagnostic : analyse fonctionnelle, identification des enjeux et menaces
- D'élaborer en concertation un plan de gestion opérationnel qui comprend 22 actions de suivis écologiques, de communication et de gestion des habitats.

Mise en œuvre et animation du plan de gestion des zones humides de Barrême – MIL 4.6

Maître d'ouvrage :

Syndicat

Calendrier prévisionnel :

2022 à 2024

Etat d'avancement :

Action réalisée

Budget et plan de financement

prévisionnel :

30 000 € TTC

- 50% Agence de l'eau
- 30% Région
- 20% SMAB

Objectif : Protéger les zones humides

Détails :

Le plan de gestion a été validé par l'ensemble du COFIL le 10/12/2021 et est composé de 22 actions opérationnelles de suivis écologiques, de communication et de gestion des habitats.

14 de ces 22 actions ont été menées entre 2022 et 2024, et notamment :

- La sensibilisation des agriculteurs et l'adaptation de la fauche en fonction des enjeux présents via la mise en place de MAEC
- La restauration des prairies à sanguisorbes via des opérations de débroussaillage et de transplantation de sanguisorbes
- La mise en défens de zones à enjeux (fossés et bandes enherbées)

Budget et plan de financement réel :

4 254.40 €TTC

- 50% Agence de l'eau
- 30% Région
- 20% SMAB



- La restauration de la ripisylve des adous
- Le suivi annuel de l'Azuré de la sanguisorbe
- La réalisation d'une plaquette de sensibilisation à destination des riverains.
- La réalisation d'une plaquette d'informations à destination des agriculteurs.
- La réalisation et l'installation d'un panneau d'interprétation



Opération de valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques – MIL 4.7

Maître d'ouvrage :
Syndicat

Calendrier prévisionnel :
A définir

Etat d'avancement :
Action annulée

Objectif : Valorisation socio-économique

Détails :
Aucune opération n'a pu être financée au titre de cette action.

- **MIL 5 – Préserver la biodiversité**

Apron du Rhône : animation de l'APPB, création d'un plan d'actions et suivi des populations – MIL 5.1

Maître d'ouvrage :

Syndicat

Calendrier prévisionnel :

2022 à 2024

Etat d'avancement :

Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :

Néant

Objectif : Préservation de l'Apron du Rhône

Détails :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone mène des prospections annuellement de cette espèce dans l'Asse, avec l'OFB et la FDAAPPMA 04 dans le but de connaître la répartition de l'espèce.

En 2023 : une prospection d'hiver et une d'été ont été menées
En 2024 : une prospection a eu lieu en été

Par ailleurs, depuis 2021 le Syndicat s'est porté volontaire pour co-animer l'APPB en faveur de l'Apron sur l'Asse avec la DDT. Dans ce cadre, un comité de suivi a été créé. Un plan de gestion associé à cet APPB a été réalisé par le SMAB en 2023 ; il est en attente de validation par les services de l'Etat.



Suivi des populations de Castor d'Europe sur l'Asse – MIL 5.2 Phase 1

Maître d'ouvrage :

Syndicat

Calendrier prévisionnel :

Tous les ans

Etat d'avancement :

Action réalisée

Budget et plan de financement

prévisionnel et réel :

Etude réalisée en interne - PM

Objectif : Evaluer la dynamique et la répartition de l'espèce

Détails :

L'animatrice Natura 2000 a entrepris depuis 2015 un suivi de l'espèce en relevant tous les indices de présence de l'Asse par tronçon de l'aval vers l'amont.

Ce suivi s'est terminé en 2019 lorsque la limite de répartition amont du Castor sur l'Asse a été trouvée. Nous connaissons aujourd'hui l'Aire de répartition de cette espèce sur l'Asse et restons attentif à sa colonisation sur les 3 Asse.



Animation du site Natura 2000 de l'Asse – MIL 5.2

Maître d'ouvrage :

Syndicat

Calendrier prévisionnel :

2022 à 2024



Objectif : Concilier les enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire

Détails :

L'animatrice Natura 2000 a entrepris entre 2022 et 2024 plusieurs actions de gestion des habitats et notamment :

<p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La restauration de l'habitat de l'Azuré de la sanguisorbe avec une opération de transplantation de sa plante-hôte - La mise en place de 11 Contrats avec des agriculteurs de type MAEC « Ouverture de milieu », « Adaptation de la gestion pastorale » et « préservation des zones humides » - La mise en œuvre d'un Contrat Natura 2000 pour la restauration d'un gîte à chiroptères - La restauration d'adous <p>Elle mène ou externalise également certaines études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des prairies humides de Blieux ; - Evaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux ; - Suivi de l'Azuré de la sanguisorbe, des écrevisses invasives, de l'Apron du Rhône, ... <p>Plusieurs évaluations d'incidences ont également été réalisées, notamment pour des projets en lien avec le milieu aquatique, et des animations sont organisées tous les ans.</p>
---	--

Elaborer un plan de gestion du Castor d'Europe sur le bassin versant de l'Asse – MIL 5.3 Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018</p> <p>Etat d'avancement : Action annulée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 17 865 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30% Région - 70 % SMDBA 	<p><u>Objectif :</u> Améliorer la cohabitation entre l'Homme et le Castor.</p> <p><u>Détails :</u> Le retour du Castor s'accompagne parfois de conflits avec les activités humaines. Sur le bassin versant de l'Asse, des cas d'inondations notamment dans les champs cultivés, se multiplient.</p> <p>Par ailleurs, il se pourrait que les barrages présents dans les adous tendent à menacer la fonctionnalité de ces zones refuges et les espèces aquatiques protégées inféodées. En effet, bien que les barrages en rivière ne soient pas stables (sujets aux aléas hydrauliques), ceux présents dans les adous sont plus pérennes.</p> <p>Ainsi, les fédérations de pêche du 04 et du 05 souhaitent mettre en œuvre une étude pour connaître les impacts aussi bien positifs que négatifs sur la biodiversité des adous. Faute de financements possibles, l'étude ne pourra pas avoir lieu.</p> <p>De plus, la doctrine Castor sortie en 2020 préconise un diagnostic au cas par cas et l'élaboration d'un plan de gestion du Castor ne paraît donc plus pertinente.</p> 
---	---

Mise en place d'un protocole de suivi et de capture d'écrevisses envahissantes – MIL 5.3

Maître d'ouvrage :
FDAAPPMA / AAPPMA / Syndicat

Calendrier prévisionnel :
 2022 à 2024

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :
 Néant (en interne)



Objectif : Préservation de l'Ecrevisse à pattes blanches

Détails :

Une population d'écrevisse signal a été découverte en 2020 et de nombreuses opérations de capture ont eu lieu en 2021.

L'action prévoyait pour 2022 :

- La réalisation de capture en hiver pour limiter le développement de l'espèce ;
- La réalisation de prospections dans l'Asse pour connaître la limite de répartition amont de l'espèce.

Ainsi, en collaboration avec l'AAPPMA « La gaule Oraisonnaise » et le Syndicat Mixte Asse Bléone, des opérations de captures ont eu lieu le 17/02/2022 et le 03/03/2022, période favorable pour capturer les femelles grainées.

En juillet 2022, la FDAAPPMA a participé aux prospections menées par le bureau d'études « Saules et eaux » missionné par le SMAB pour faire un diagnostic des populations d'écrevisses signal et un plan de gestion associé. Aucune prospection n'a été réalisée en 2023 sur les écrevisses invasives. De nouvelles prospections ont eu lieu en 2024, comme préconisé dans le plan de gestion, pour suivre leur colonisation et anticiper la mortalité de nouvelles populations d'écrevisses à pattes blanches.

Suivi des populations d'Ecrevisses à pattes blanches des adous de l'Asse – MIL 5.4 Phase 1

Maître d'ouvrage :
FDAAPPMA 04

Calendrier prévisionnel :
 2018 - 2019

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel et réel :
 En interne - PM

Objectif : Acquisition de connaissances pour protéger l'espèce

Détails :

Cette action a été menée afin de suivre l'évolution de l'écrevisse à pattes blanches sur les adous de l'Asse. Le suivi a été réalisé sur 3 ans : en 2016 sur 14 adous, en 2017 sur 6 adous, en 2018 sur 10 adous (objectif de 30 adous sur 3 ans respecté).

Ces prospections ont permis de mettre en évidence la présence de :

- L'écrevisse à pattes blanches sur 8 adous de la basse vallée de l'Asse.
- L'écrevisse de Louisiane cantonnée dans le lac de pêche de Brunet
- L'Ecrevisse signal dans l'adous des Jonchiers.



Figure 11 : Ecrevisse à pattes blanche (à gauche), signal (au centre) et Louisiane (à droite)

Réalisation et mise en œuvre d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin versant de l'Asse – MIL 5.4

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 18 000 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> 11 100.00 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB 	<p><u>Objectif :</u> Préservation de la biodiversité locale</p> <p><u>Détails :</u> le Syndicat a souhaité construire une stratégie qui permette : - de définir la pertinence d'engager des mesures de gestion sur les espèces exotiques envahissantes émergentes et/ou majeures présentes sur le territoire, - de définir une hiérarchisation des priorités d'actions, - et d'élaborer un plan de gestion conforme à la stratégie de bassin.</p> <p>Pour ce faire, le syndicat a</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ réalisé en interne le diagnostic global, la hiérarchisation des enjeux et certaines orientations d'actions, courant 2022-2023. ➤ externalisé en 2022 la réalisation de la stratégie d'intervention pour les espèces/taxons apparaissant comme prioritaires et qui méritent des compétences plus fines telle que la faune astacicole. Cette étude a été achevée en 2023. <p>La mise en œuvre a démarré en 2024 par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une veille active - des prospections visant les écrevisses invasives - le démarrage de l'étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet - l'embauche, en février 2024, d'une chargée de mission « EEE » (plusieurs autres missions)
---	--

Etude sur la biodiversité des adous de l'Asse – MIL 5.5 – Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Maison Régionale de l'Eau</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 et 2019</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p>	<p><u>Objectif :</u> Acquisition de connaissances afin d'aider à la gestion de ces milieux.</p> <p><u>Détails :</u> Une étude a été menée conjointement par la MRE et le CEN sur les adous des Alpes du Sud (dont deux du bassin versant de l'Asse) afin d'analyser le fonctionnement écologique des adous, les caractériser afin d'apporter une aide à leur gestion. Les résultats et le rapport de l'étude nous ont été transmis en début d'année 2020.</p> <p>Cette étude a également visé la réalisation de documents de sensibilisation et d'aide à la gestion des adous : un film et un guide technique pour « la connaissance et l'aide à la gestion des adous en contexte agricole ».</p> <p>Les documents produits et restitués au Syndicat en 2021 nous servent à sensibiliser les agriculteurs sur la thématique de la gestion des adous du bassin versant de l'Asse.</p>
---	--

Réintroduction d'Ecrevisses à pattes blanches – MIL 5.5

Maître d'ouvrage :
FDAAPPMA 04

Calendrier prévisionnel :
2023-2024

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :
15 000 € HT

- 30% Agence de l'eau
- 70% MO

Budget et plan de financement réel :

11 520 € TTC

- 30% Agence de l'eau
- 70% MO

Objectif : Préservation de la l'écrevisse locale

Détails :

En 2023 était prévue une étude de faisabilité d'une opération de réintroduction d'écrevisses à pattes blanches menée par la FDAAPPMA 04. L'objectif étant de prélever des individus de la basse vallée de l'Asse, en sursis au regard de la colonisation d'écrevisses invasives porteuses saines de la peste, pour les réintroduire dans des milieux sécurisés de la haute vallée.

Cette dernière a confié l'étude à un bureau expert qui a réalisé un diagnostic des populations d'écrevisses locales, une analyse de leur capacité à subir un prélèvement via la mise en œuvre d'une opération de Capture Marquage Recapture (CMR), ainsi qu'une analyse de la qualité des sites récepteurs.



L'opération de réintroduction n'a eu lieu qu'à la suite de cette étude, en octobre 2023.

Un premier suivi post-réintroduction a été réalisée en 2024.

Réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet – MIL 5.6

Maître d'ouvrage :
Syndicat (pour le CD04)

Calendrier prévisionnel :
2022

Etat d'avancement :
Action en cours

Budget et plan de financement prévisionnel :
25 000 € TTC

Objectif : Protection de l'Apron du Rhône

Détails :

Cette étude devait être portée en 2022 par le Syndicat pour le compte du Département 04. Ce dernier devant être financée dans le cadre d'une mesure compensatoire en faveur de l'Apron.

Or, cette mesure compensatoire n'a pas été acceptée par la DREAL, et a donc été reportée à 2024. Elle est portée par le SMAB pour le compte des EPCI du bassin versant au titre de la GEMAPI.

L'étude a démarré en décembre 2024 par la Maison Régionale de l'Eau.

Cette étude devrait permettre de

- Synthétiser les connaissances sur le Gobie et ses impacts éventuels dans l'Asse
- Synthétiser les connaissances sur les usages du lac et les enjeux associés
- Faire un état des lieux physique et hydrique du lac
- Faire un état des lieux biologique
- Proposer des scénarios d'actions pour éradiquer ou contrôler la population de Gobies dans le lac

- **MIL 6 – Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux**

Exploitation de la plateforme RHYTMME sur le territoire MIL 6.1 – Phase 1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> Tous les ans</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p>	<p><u>Objectif :</u> Améliorer la prévention des risques d'inondation</p> <p><u>Détails :</u> La plateforme est consultée par les agents du Syndicat après chaque évènement hydrologique afin de disposer d'un retour d'expérience sur la réactivité du bassin versant.</p> <p>Des formations étaient envisagées pour les agents des collectivités volontaires pour utiliser l'outil RHYTMME dans la gestion de crue. Ces formations spécifiques n'ont pas eu lieu.</p> <p>En revanche, dans le cadre de l'accompagnement des communes prévu par le Syndicat pour la révision et la mise en œuvre du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), les outils d'anticipation de crise tels que RHYTMME sont proposés.</p>
Diagnostics et études de danger de certaines digues du bassin versant de l'Asse – MIL 6.1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 225 000 € HT - 100% SMAB (EPCI)</p>	<p><u>Objectif :</u> Protection contre les inondations</p> <p><u>Détails :</u> Les stratégies de gestion des ouvrages de protection contre les inondations des 3 EPCI du territoire ont mis en évidence des secteurs prioritaires, à savoir : sur Senez, Barrême et Estoublon.</p> <p>Les diagnostics ont démarré en février 2022, avec la réalisation de sondages géotechniques sur le site de Barrême.</p> <p>La réunion de démarrage des deux endiguements du périmètre de la CCAPV (Senez et Barrême) s'est déroulée en juillet 2022, et les résultats ont été présentés en novembre 2023. Ces diagnostics ont été finalisés en 2024, intégrant les demandes des élus et des analyses complémentaires. L'étude de danger pour l'endiguement de Barrême devrait démarrer en 2025 alors que celle de Senez n'est pas programmée.</p> <p>La réunion de démarrage de l'endiguement de PAA (Estoublon) s'est déroulée en octobre 2022 et la présentation des résultats a été réalisée en avril 2023 clôturant l'étude. Les éléments apportés serviront à PAA pour définir dans les prochaines années sa politique de gestion des endiguements.</p>

Accompagnement des communes dans la révision et mise en œuvre du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde – MIL 6.2

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Protection contre les inondations</p> <p><u>Détails :</u> Le Syndicat a proposé à l'ensemble de ses communes membres son aide et son accompagnement pour la mise en place de leur Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et la mise en pratique de la gestion de la crise (volet inondation).</p> <p>La loi Matras (novembre 2021) vient modifier les exigences réglementaires en matières de gestion de crise, et rendant obligatoire les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) pour les 3 ECPI du bassin versant.</p> <p>Le Syndicat a donc démarré un travail avec la CCAPV (échanges informels), et DLVAgglo pour cadrer l'organisation globale à l'échelle des EPCI en 2022.</p> <p>Suite aux orages de 2023, le Syndicat a accompagné les communes du Castellet et d'Oraison dans la gestion post-crise. Une réunion de travail avec la commune d'Oraison et le service risque de DLVAgglo a eu lieu permettant d'envisager des améliorations dans l'anticipation et le suivi des crues.</p> <p>Cette problématique est finalement traitée dans le cadre des études d'endiguements et dans la phase de définition de l'EBF. Le syndicat se tient à disposition de toutes les collectivités pour leur transmettre les informations sur l'aléa inondation.</p>
--	--

Etude de faisabilité pour l'installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses principaux affluents – MIL 6.3

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2023</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 10 000 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30% Région - 70% MO 	<p><u>Objectif :</u> Prévention des inondations</p> <p><u>Détails :</u> L'amélioration des connaissances sur les débits en crue est une nécessité pour mieux anticiper et prévenir les risques. C'est pourquoi le Syndicat souhaite installer des stations hydrométriques. Une étude doit toutefois être menée pour préciser les solutions techniques (type, nombre, processus de tarage, etc...).</p> <p>Un alternant a été embauché pour mener cette étude en octobre 2024. Celle-ci est encore en cours, elle permettra la mise en place des premiers équipements dès 2025.</p> <p>Une première sous-partie de l'action qui consistait à approfondir le partenariat avec EDF pour mettre en place une convention de partage des données issues de la station de Chabrières a été réalisée.</p>
---	---

Accompagnement technique des communes et EPCI dans la gestion des ouvrages et biens présentant un caractère d'intérêt général – MIL 6.4

Maître d'ouvrage :
Syndicat

Calendrier prévisionnel :
2022 à 2024

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :
Néant

Objectif : Conseiller les collectivités pour une meilleure gestion des ouvrages et des biens d'intérêt général

Détails :

Le Syndicat a été sollicité par plusieurs communes et notamment :

- Saint Jeannet : après une crue, le syndicat a assisté la commune pour la réalisation des dossiers réglementaires et la mise en œuvre des travaux de confortement de berge (travaux d'urgence).
- Clumanc : le syndicat a été sollicité pour une assistance technique concernant l'enfouissement d'une canalisation d'eau potable dans l'Asse de Clumanc, qui avait été endommagée après une crue.
- Plusieurs demandes d'avis/conseils sur la gestion de la végétation et des embâcles

4. Actions du volet « Gouvernance, communication et sensibilisation »

- **GES 1 – Communiquer et sensibiliser**

Stratégie d'information, de sensibilisation et de formation (ISEF) – GES 1.1 – Phase 1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018-2019</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 140 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMDBA <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> 8 588.59 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% SMAB 	<p><u>Objectif :</u> Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité.</p> <p><u>Détails :</u> Cette action comprend plusieurs sous-actions, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration de la stratégie ISEF - Sa mise en œuvre - L'édition du dossier définitif du contrat et des bulletins de liaison. <p>Le programme d'actions ISEF a été réalisée en interne par le Syndicat en 2020. La restitution a eu lieu en Comité de Rivière le 2 février 2021.</p> <p>Concernant l'édition du dossier définitif du Contrat, ceci a été réalisé à la suite de sa signature.</p> <p>Un bulletin de liaison annuel est réalisé afin de rendre compte de l'état d'avancement des actions du Contrat de Rivière de l'Asse, le premier a été réalisé en décembre 2020.</p>

Mise en œuvre et animation de la Stratégie d'information, de sensibilisation et de formation (ISEF) – GES 1.1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022-2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant</p> <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> Néant</p>	<p><u>Objectif :</u> Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité.</p> <p><u>Détails :</u> Le programme d'actions ISEF a été réalisée en interne par le Syndicat en 2020. La restitution a eu lieu en Comité de Rivière le 2 février 2021.</p> <p>Tous les ans, plusieurs actions sont portées par divers partenaires et sont décrites plus loin dans ce document. Le Syndicat s'est chargé de coordonner la réalisation de ces actions.</p> <p>Le Syndicat Mixte Asse Bléone a notamment mené :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un bulletin annuel de liaison - L'organisation de deux sorties nature tous publics par an

	<ul style="list-style-type: none"> - L'animation de la maquette GESPER lors de plusieurs évènements du territoire - La participation au festival Inventerre - L'organisation de nombreuses réunions d'informations et d'échanges avec les partenaires et les élus.
--	---

Mise en place de la communication pour le Contrat de Rivière de l'Asse – GES 1.2

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 12 000 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% Syndicat 	<p><u>Objectif :</u> Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité</p> <p><u>Détails :</u> Cette action comprend la réalisation des bulletins de liaisons et la réalisation du nouveau site internet du Syndicat Mixte Asse Bléone.</p> <p>Les bulletins de liaison sont édités tous les ans tandis que le site internet est opérationnel depuis début d'année 2022. Il permet d'obtenir toutes les informations relatives au Contrat de Rivière de l'Asse car un onglet lui est destiné ; et chaque action réalisée y est détaillée. Le site est également mis à jour au moins deux fois par an.</p> <p>Le coût de ces opérations est indiqué dans l'action « GES 1.1 – Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF) »</p>
--	--

Création d'une exposition itinérante propre au bassin versant de l'Asse et ses enjeux – GES 1.3

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> CPIE 04</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 52 414 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% CPIE <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> 44 151 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% CPIE 	<p><u>Objectif :</u> Sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire de l'Asse</p> <p><u>Détails :</u> Les dossiers de demande de financement auprès de la Région et de l'Agence ont été déposés et le CPIE a commencé à travailler sur ce projet en fin 2023.</p> <p>Les thèmes de chaque panneau ont été définis et le travail de rédaction a été réalisé en partenariat avec le Syndicat courant 2024.</p> <p>L'exposition a été livrée en octobre 2024 et a donc été utilisée une seule fois : lors d'une journée technique à destination des élus, organisée par le Syndicat.</p>
--	--

Réunions d'informations et de veille sur l'entretien des cours d'eau – GES 1.3 Phase 1

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> Tous les ans à partir de 2018</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p> <p><u>Coût réel de l'action :</u> En interne</p>	<p><u>Objectif :</u> Informer les propriétaires riverains sur leurs droits, leurs devoirs et sur les actions relatives à l'entretien du lit et de la ripisylve de l'Asse et ses affluents</p> <p><u>Détails :</u> Le syndicat met en œuvre un programme de restauration et d'entretien de la ripisylve à partir de l'automne 2021. Il était prévu des réunions publiques à ce sujet pour informer les riverains des actions inscrites dans ce programme.</p> <p>Or, une enquête publique ayant eu lieu et les riverains étant déjà informés des travaux prévus via des conventions nominatives, il est apparu plus judicieux d'organiser ces réunions sous forme de « journées techniques » à destination des élus principalement.</p> <p>Cette action a été menée dans la phase 2 du Contrat de Rivière (action Organisation de journées techniques à destination des élus – GES 1.7)</p>
--	--

Actions de sensibilisation et de mobilisation sur les économies d'eau – GES 1.4

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> GESPER</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 17 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% GESPER <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> 17 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% GESPER 	<p><u>Objectif :</u> Inciter les particuliers à réduire leur consommation d'eau</p> <p><u>Détails :</u> Il est prévu par cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diffusion d'outils de sensibilisation envers les particuliers : kits hydroéconomiques, facture d'eau pédagogique, présentoirs avec des fiches-conseils, ... - La création d'une maquette interactive, - Participation de GESPER à 4 événements <p>En partenariat avec le Syndicat, les collectivités ont été sollicitées pour la diffusion des outils de communication sur les économies d'eau.</p> <p>La maquette interactive a vu le jour en janvier 2022 et a été animée par GESPER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 31 mai 2022 : lors de la 1ère réunion de l'Instance de Gestion Concertée de la Ressource en Eau de l'Asse, - Le 13 avril 2022 : Lors d'une animation au Musée de la Distillerie de Barrême, auprès des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs - Le 7 mai 2022 : lors de la fête de l'Asse à Barrême - Le 8 mai 2022 : lors de la fête de l'Asse à Bras d'Asse. <p>Elle a par la suite été prise en main et animée par le SMAB lors d'autres événements comme le Marché aux fleurs de Moriez ou la fête du patrimoine à Barrême.</p>
--	--



Organisation de la fête de l'Asse – GES 1.5

Maître d'ouvrage :
FNE04

Calendrier prévisionnel :
2022 à 2024

Etat d'avancement :
Action réalisée

Budget et plan de financement prévisionnel :
31 800 € HT
- 70% Agence de l'eau
- 30% FNE

Budget et plan de financement réel :
38 500 €
- 70% Agence de l'eau
- 30% FNE

Objectif : Sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire de l'Asse

Détails :
La première édition de la fête de l'Asse a été organisée en 2022, sur deux jours du week-end du 7 et 8 mai : à Bras d'Asse et à Barrême.

Pour la deuxième édition (2023), il a été décidé d'organiser la fête sur 3 jours :

- Le 8 mai à La Bégude (commune de Bras-d'Asse) sur le marché aux fleurs,
- Le 28 mai à Moriez à la foire aux plantes,
- Le 5 aout à Mézel pour une « matinée les pieds dans l'eau »

Enfin, en 2024, la fête de l'Asse a été organisée :

- Le 8 mai sur le marché aux fleurs de Bras d'Asse
- Le 26 mai sur la foire aux plantes de Moriez
- Le 22 novembre pour un apéro-débat à Tartonne



Au total, 545 personnes ont été touchées par l'ensemble de ces évènements.

Animation pour le public scolaire – GES 1.6

<p>Maître d'ouvrage : FNE04 et CPIE04</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 et 2024</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 30 707 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">- 70% Agence de l'eau- 30% CPIE04/FNE04 <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> FNE : 13 935 € CPIE : 12 963 €</p> <ul style="list-style-type: none">- 70% Agence de l'eau- 30% CPIE04/FNE04	<p>Objectif : Sensibiliser le grand public sur les enjeux du territoire de l'Asse</p> <p>Détails : Depuis 2021, la FNE04 et le CPIE04 se relaient pour faire des animations dans les écoles de la vallée de l'Asse.</p> <p>C'est ainsi que les élèves des écoles de Barrême, Bras d'Asse, Clumanc, Mézel, Oraison et Valensole sont sensibilisés à la protection de la rivière et milieux attenants, tous les ans.</p>
--	--

Organisation de journées techniques à destination des élus – GES 1.7

<p>Maître d'ouvrage : Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant – en interne</p>	<p>Objectif : Sensibiliser les élus sur les enjeux du territoire de l'Asse</p> <p>Détails : Le Syndicat Mixte Asse Bléone organise une fois par an, une "journée technique à destination des élus" sur une thématique de leur choix. En 2022, il s'agissait de la thématique « prévention des inondations, en 2023 : « la gestion de la ripisylve » et en 2024 « fonctionnement des rivières et des zones humides ».</p> <p>Ces évènements se déroulent principalement sur le terrain pour illustrer les propos à l'aide des actions menées par le Syndicat. Des ateliers ludiques sont également proposés, c'est le cas en 2024 de l'utilisation d'une maquette interactive sur le fonctionnement morphodynamique des rivières.</p>
---	--

Réunions d'informations et d'échanges sur l'entretien des adous – GES 1.8

Maître d'ouvrage :
FDAAPPMA04

Calendrier prévisionnel :
2022 à 2024

Etat d'avancement :
Action annulée

Budget et plan de financement prévisionnel :
Néant

Objectif : Sensibiliser les propriétaires et exploitants agricoles à la préservation des adous

Détails :

La Fédération de pêche nous a fait savoir qu'elle souhaitait annuler cette action.

On peut toutefois préciser que des échanges et rencontres avec les agriculteurs sont réalisées régulièrement par la Fédération de pêche et le SMAB. Ils permettent d'informer sur les bonnes pratiques de gestion et d'entretien des adous.



Formation à destination des agriculteurs sur l'entretien des cours d'eau – GES 1.9

Maître d'ouvrage :
Chambre d'agriculture 04

Calendrier prévisionnel :
2023

Etat d'avancement :
Action en cours

Budget et plan de financement prévisionnel :
Hors contrat de rivière

Objectif : Former les exploitants agricoles sur leurs droits et devoirs en matière d'entretien des cours d'eau

Détails :

La formation est en cours de montage, le prestataire a été contacté, la trame de formation est en cours d'élaboration.

Celle-ci interviendra en 2025.

- **GES 2 – Assurer une cohérence entre les différents documents de gestion de la rivière**

Organiser la compétence GEMAPI entre les 3 EPCI du bassin versant de l'Asse et le SMDBA – GES 2.1 Phase 1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018-2020</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p> <p><u>Coût réel de l'action :</u> En interne</p>	<p><u>Objectif :</u> Organiser la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le territoire.</p> <p><u>Détails :</u> Le rapprochement entre le SMDBA et le SMAB a entraîné la formation d'une nouvelle structure « Syndicat Mixte Asse Bléone » depuis le 1^{er} janvier 2020. A ce titre, la nouvelle structure a été labellisée EPAGE en 2019.</p> <p>De plus, chaque EPCI (PAA, DLVA et CCAPV) a délibéré sur leur nouvelle organisation de prise en charge des différents items de la compétence GEMAPI.</p> <p>Ainsi, PAA et DLVA ont choisi la voie de délégation alors que CCAPV a choisi la voie de transfert pour les items 1,2 et 8 de la GEMAPI et la voie de délégation pour l'item 5. Les conventions de délégation et de transfert ont été votées par les EPCI en début d'année 2020.</p>

Participation du Syndicat à l'élaboration du SAGE Durance – GES 2.1	
<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p><u>Etat d'avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> Néant – en interne</p>	<p><u>Objectif :</u> Assurer une cohérence entre les enjeux du Contrat de Rivière et ceux du SAGE Durance.</p> <p><u>Détails :</u> Le SAGE Durance est en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).</p> <p>En 2023, le Syndicat a participé à la réunion d'installation de la CLE. Il a également participé à des échanges techniques sur l'élaboration de cahiers de charges produits par le SMAVD.</p> <p>En 2024, il participe à l'élaboration de l'état des lieux en se rendant à plusieurs réunions de travail et en répondant présent aux entretiens organisés par les bureaux d'études en charge de l'étude.</p>

- **GES 3 – Assurer l’animation et le pilotage du Contrat de Rivière**

Maintenance du poste de chargé de mission d’animation du Contrat de Rivière de l’asse et ses affluents– GES 3.1	
<p><u>Maître d’ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018 à 2024</p> <p><u>Etat d’avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel:</u> 220 865.00 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l’eau - 50% SMAB <p><u>Budget et plan de financement réel :</u> 113 794.09 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l’eau - 50% SMDBA et SMAB 	<p><u>Objectif :</u> Assurer l’animation, le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Rivière</p> <p><u>Détails :</u> Ce poste initialement à temps plein a évolué en février 2020 sur un contrat à temps partiel à 40%. Les missions de cet agent sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’animation du Contrat de Rivière. - le suivi des actions « Biodiversité et zones humides » à l’échelle du syndicat.

Création d’un poste de technicien de rivière, mutualisé avec le SMAB – GES 3.2 Phase 1	
<p><u>Maître d’ouvrage :</u> Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2018-2020</p> <p><u>Etat d’avancement :</u> Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 108 951 €</p> <p><u>Coût réel de l’action :</u> 116 867,57 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l’eau - 30% Région - 20% SMDBA et SMAB 	<p><u>Objectif :</u> Assurer l’animation, le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Rivière</p> <p><u>Détails :</u> Un technicien de rivière a été embauché en juillet 2018 afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre certaines actions du Contrat de Rivière telle que la mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d’entretien de la ripisylve de l’Asse, - Prendre en charge le diagnostic de cours d’eaux orphelins tels que la Blanche et le Rancure, - Préparer et suivre les travaux d’urgence sollicités par les communes. <p>Il s’agit d’un poste à plein temps.</p>

Maintien du poste de technicien de rivière – GES 3.2

<p>Maître d'ouvrage : Syndicat</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2022 à 2024</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 118 000 €</p> <p>Budget et plan de financement réel: 125 722.34 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - 43% Agence de l'eau - 57% SMAB 	<p>Objectif : Assurer l'animation, le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Rivière</p> <p>Détails : Un technicien de rivière a été embauché en juillet 2018 afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre certaines actions du Contrat de Rivière telle que la mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve de l'Asse, - Prendre en charge le diagnostic de cours d'eaux orphelins tels que la Blanche et le Rancure, - Préparer et suivre les travaux d'urgence sollicités par les communes. <p>Il s'agit d'un poste à plein temps.</p>
--	--

Elaboration du bilan mi-parcours du Contrat – GES 4.2 Phase 1

<p><u>Calendrier prévisionnel :</u> Tous les ans</p> <p>Etat d'avancement : Action réalisée</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> PM</p>	<p>Objectif : Evaluation de la pertinence des actions engagées à mi-parcours pour les orienter ou les compléter si nécessaire</p> <p>Détails : Le bilan mi-parcours du Contrat de Rivière de l'Asse a été réalisé en 2021 et a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De dresser un état d'avancement des actions - De faire un bilan technique et financier - D'évaluer les perspectives et les ajustements à prévoir pour la phase 2 du Contrat de Rivière.
---	---

Elaboration du bilan de fin de Contrat de rivière – GES 3.3

<p><u>Calendrier prévisionnel :</u> Tous les ans</p> <p>Etat d'avancement : Action en cours</p> <p><u>Budget et plan de financement prévisionnel :</u> 15 000 € TTC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% Agence de l'eau - 30% Région - 20% Syndicat 	<p>Objectif : Disposer d'un bilan des actions menées</p> <p>Détails : Le bilan de ce bilan fin de contrat contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan technique et financier, qui a été réalisé par le Syndicat en interne - Un bilan sociologique sur l'évaluation des perceptions et une conclusion avec les perspectives, qui sera réalisé par un prestataire en 2025.
---	--

Annexe – Bilan de l'état d'avancement des actions

ENJEUX	LIBELLE ACTION	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	Etat d'avancement
Gestion quantitative des Ressources en eau	Réalisation du SDAEP de Châteauredon	PAA	En cours
	Réalisation du SDAEP de St Julien d'Asse	PAA	Annulé
	Réalisation du SDAEP de Mézel	PAA	En cours
	Réalisation du SDAEP de Moriez	Moriez	Réalisé
	Réalisation du SDAEP de Clumanc	Clumanc	Annulé
	Réalisation du SDAEP de Chaudon-Norante	Chaudon-Norante	Réalisé
	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable intercommunal de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)	Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)	En cours
	Travaux de réhabilitation des captages d'eau potable de la commune de Chaudon-Norante et mise en conformité des périmètres de protection	Commune de Chaudon-Norante	Réalisé
	Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action visant la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable de la commune de Senez	Commune de Senez	Réalisé
	Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune de Senez	Commune de Senez	En cours
	Mise en place de tours d'eau dans la vallée de l'Asse – réseaux collectifs et individuels	Irrigants du bassin versant de l'Asse	Réalisé
	Pilotage de l'irrigation par tensiomètres-pluviomètres connectés – suivi et communication	Les exploitants agricoles volontaires (animation CA04)	Réalisé
	Conversion à l'aspersion des réseaux d'irrigation de l'ASA des canaux d'Estoublon	ASA des canaux d'Estoublon	Annulé
	Conversion à l'aspersion des réseaux d'irrigation de l'ASA de St Lions	ASA de St Lions	Réalisé
	Animation pour l'émergence d'un projet d'aménagement hydraulique collectif sous pression à l'aval de l'Asse	Chambre d'agriculture 04 – FDSIC 04	En cours
	Réalisation d'études avant-projet et d'étude d'impact du projet d'aménagement hydraulique collectif à l'aval de l'Asse	Chambre d'agriculture 04 – FDSIC 04	Annulé
	Création de retenues collinaires de substitution ou de forages profonds	Exploitations agricoles (animation Chambre d'agriculture 04)	Réalisé
	Révision du PGRE de l'Asse	DDT 04	En cours
	Co-animation du volet Ressource en Eau du Contrat de Rivière de l'Asse	DDT 04 / Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Réalisation d'une étude hydrogéologique du bassin versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
Suivi des niveaux de la nappe alluviale de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé	

Améliorer la qualité de l'eau	Réalisation du SDA de Châteauredon	PAA	En cours
	Réalisation du SDA de Beynes	PAA	Reportée
	Réalisation du SDA de Clumanc	Clumanc	En cours
	Réalisation du SDA de Blieux	Blieux	En cours
	Réalisation du SDA de Oraison	DLVA	Réalisé
	Réhabilitation de la STEP et des réseaux du village de Barrême	Commune de Barrême	Réalisé
	Réhabilitation de la STEP de Beynes	PAA	Annulé
	Raccordement du réseau d'assainissement de chateauredon à celui de Mézel	PAA	Reportée
	Réalisation d'une STEP et des réseaux du hameau de Gévaudan sur la commune de Barrême	Barrême	Réalisé
	Construction d'une nouvelle STEP et réhabilitation et développement des réseaux d'Estoublon	Estoublon	Réalisé
	Construction d'une nouvelle STEP et développement des réseaux du hameau de Bellegarde	Estoublon	Réalisé
	Etude complémentaire sur les eaux claires parasites du réseau de Senez	Senez	Annulé
	Participation au projet REGAIN	Syndicat mixte Asse Bléone	Réalisé
	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles - début contrat	Syndicat mixte Asse Bléone	Réalisé
	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles - fin contrat	Syndicat mixte Asse Bléone	En cours

Qualité des milieux naturels et gestion des inondations	Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon sur l'Estoublaïsse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Inventaire piscicole préalable à l'effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon	FDAAPPMA 04	Réalisé
	Effacement des seuils de l'ASA de St Lions et de la commune de Chaudon-Norante	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Inventaire piscicole préalable à l'effacement des seuils de l'ASA de St Lions et de la commune de Chaudon-Norante	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil des CFP sur l'Asse de Moriez	Syndicat Mixte Asse Bléone	En cours
	Suivis piscicoles des opérations de rétablissements des continuités	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Réalisation du schéma directeur de gestion globale de l'Asse et ses affluents	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Animation de la concertation pour la définition et le partage de l'Espace de Bon fonctionnement (EBF) de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Mise en œuvre du plan de gestion issu du schéma directeur de gestion globale de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	En cours
	Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Elaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des berges	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Restauration des fonctionnalités hydrologiques et écologiques des adous de l'Asse	FDAAPPMA 04	Réalisé
	Réalisation d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin-versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin versant de l'Asse et redélimitation des zones à enjeux	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Réalisation d'un plan de gestion des zones humides de Barrême	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Mise en œuvre et animation du plan de gestion des zones humides de Barrême	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Opération de valorisation socio-économique en lien avec les milieux aquatiques	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé

Qualité des milieux naturels et gestion des inondations	Apron du Rhône : animation de l'APPB, création d'un plan d'actions et suivi des populations	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Suivi des populations de Castor d'Europe sur l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Animation du site Natura 2000 Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Elaborer un plan de gestion du Castor sur le bassin versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Annulé
	Mise en place d'un protocole de suivi et de capture d'écrevisses envahissantes de l'Asse	FDAAPPMA 04 Syndicat Mixte Asse Bléone AAPPMA « La Gaule Oraisonnaise »	Réalisé
	Suivi des population d'Ecrevisses à pattes blanches des adous de l'Asse	FDAAPPMA 04	Réalisé
	Réalisation et mise en œuvre d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin-versant de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Etude sur la biodiversité des adous de l'Asse	MRE	Réalisé
	Réintroduction d'Ecrevisses à pattes blanches	FDAAPPMA 04	Réalisé
	Réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement du Gobie à taches noires dans le lac de Brunet	Syndicat Mixte Asse Bléone	En cours
	Exploitation de la plateforme RHYTMME sur le territoire	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Diagnosics et études de danger de certaines digues de l'Asse	Syndicat/EPCI	En cours
	Accompagnement des communes dans la révision et mise en œuvre du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Etude de faisabilité pour l'installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses affluents	Syndicat Mixte Asse Bléone	En cours
Accompagnement technique des communes et EPCI dans la gestion des ouvrages et biens présentant un caractère d'intérêt général	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé	

Gouvernance, communication et sensibilisation	Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF)	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Mise en œuvre et animation de la Stratégie d'Information, de Sensibilisation et de Formation (ISEF)	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Mise en place de la communication pour le Contrat de Rivière de l'Asse	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Création et animation d'une exposition itinérante propre au BV de l'Asse	CPIE 04	Réalisé
	Réunions d'informations et de veille sur l'entretien des cours d'eau	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Actions de sensibilisation et de mobilisation sur le thème des économies d'eau	GESPER	Réalisé
	Organisation de la fête de l'Asse	FNE 04	Réalisé
	Animations pour le public scolaire	FNE et CPIE	Réalisé
	Organisation de journées techniques à destination des élus	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Réunions d'informations et d'échanges sur l'entretien des adous	FDAAPPMA 04	Annulé
	Formation à destination des agriculteurs sur l'entretien des cours d'eau	Chambre d'agriculture 04	En cours
	Organiser la compétence GEMAPI entre les 3 EPCI du bassin versant de l'Asse et le SMDBA	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Participation à l'élaboration du SAGE Durance par le SMAVD	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Maintien du poste de chargé de mission en charge du Contrat de Rivière	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Création d'un poste de technicien de rivière, mutualisé avec le Syndicat d'aménagement de la Bléone	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Maintien du poste de technicien de rivière	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Elaboration du bilan mi-parcours du Contrat	Syndicat Mixte Asse Bléone	Réalisé
	Elaboration du bilan de fin de Contrat de rivière	Syndicat Mixte Asse Bléone	En cours